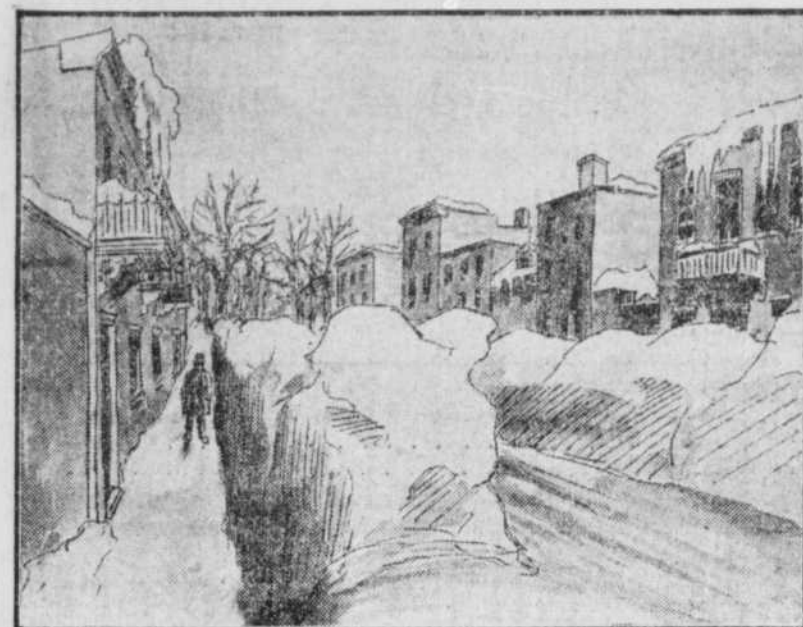


L'ETAT DES RUES DE MONTREAL

Les parties Est et Nord de notre ville souffrent surtout de cet état de choses.



VUE DES RUES SAINT-HIPPOLYTE ET DULUTH

Les rues de Montréal sont impassables! Quiconque ne les a pas parcourues depuis quelques jours ne peut réellement se faire une idée du triste état dans lequel elles se trouvent.

La neige est accumulée en murs infranchissables tout le long des trottoirs, jusqu'au milieu des rues quelquefois.

Des troupes de respectables dimanches viennent agréablement la promenade de ceux qui ont le loisir de se promener, et font le désespoir des charretiers qui sont obligés d'y passer leurs lourds caissons.

Et les cochers de place tempèrent!

Et tout le monde se lamente et se désespère!

Un de nos reporters accompagné d'un artiste a parcouru les rues des quartiers où la neige, par son agglomération, les a transformées en rues de

HAUT NIVEAU.

Les croquis et vues qui accompagnent ces détails sont pris sur le vif et vous montrent les choses à l'état actuel. Autant vous trouvez du plaisir à vous enfoncer dans un bon traineau, enfoncé dans les chaudes fourrures, autant c'est

UN MARTYRE

que de se sentir cahoter, secouer, à tel point, que votre estomac même se ressent de cet ébranlement et après une heure ou deux d'un voyage semblable, vous êtes sous l'impression d'un cauchemar voisin du mal de mer.

Sûrement, un canot ballotté par les flots en furie n'est pas plus malmené que le promeneur ne l'est dans les rues de Montréal, en traineau, par le temps qui court!

Tantôt vous vous trouvez à 7 ou 8 mètres de hauteur, avec l'illusion d'être sur un

CHEMIN DE FER ELEVE;

un instant après, vous disparaîtiez dans une tranchée de neige; les transitions de ces hauteurs à ces profondeurs se font, le vous prie de le croire, aux dépens de vos membres, car les secousses sont si brutales que votre tête, votre buste, voire même vos entrailles sont fortement ébranlés et il vous tarde de sortir de

CETTE GALERE

pour vous élever et reposter les membres.

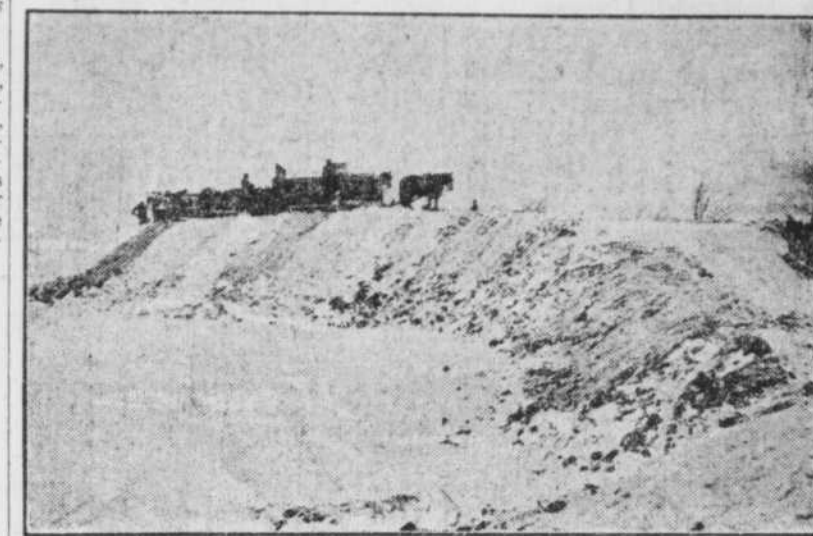
Ne pourrait-on pas éviter, au moins

pour beaucoup, cette exagération de niveau. Pourquoi dans certaines rues n'existe-t-il pas, alors que dans d'autres on peut à peine passer?

Les rues St Urbain, St Hippolyte, Parc Avenue, Mont-Royal, St Hubert, Sherbrooke même, Champlain, Laguardie, Notre-Dame, Papineau, enfin, règle générale, toutes les rues non exploitées par la compagnie des tramways, sont dans l'état que nous venons d'indiquer. Pourquoi ne pas continuer à élargir le niveau des rues, même après que la bordée de neige est passée.



LES AMONCELEMENTS DE NEIGE AU HAUT DE LA RUE BLEURY, DANS LE VOISINAGE DE L'HOTEL-DIEU



FERME FLETCHER — DEPOT DES NEIGES DE LA VILLE

Les chefs d'équipes des lieux où l'on concentre toute la neige des rues de la ville nous ont fait comprendre que dans deux ou trois jours ils n'auront

que des rues commerçantes du centre, tout le reste est à faire.

Il ne faut pas encore compter sur la élémence de la température; d'ici là on a bien le temps d'être écorché, démolé dans les

PLUS DE TRAVAIL

Nous ne savons réellement on la corporation compte mettre la neige qui reste encore dans les rues. Sans vouloir nous poser comme arbitre, nous estimons que pour la corporation il y a au moins pour une dizaine de jours de travail pour tous les charretiers qui sont actuellement en service. La preuve, voilà bientôt huit jours que la bordée de neige est tombée, et sauf quel-

RUES A GRADINS

de Montréal. Nous espérons sincèrement que la corporation de Montréal couvrira les plaintes légitimes des commerçants qui sont lésés dans leurs intérêts par cet affreux état des rues.

Ajoutons que cette situation est surtout intolérable dans les parties Nord et Est de la ville.

ANQUILLE SOUS ROCHE

C'est ce que laissent soupçonner les deux réunions d'hier du comité des incendies.

LA QUESTION DU GAZ

A cinq minutes d'intervalle, nos échevins annulent un rapport qui devait être fait

AU CONSEIL

La Commission du feu et de l'éclairage a eu une assemblée ou plutôt deux assemblées avant la séance du Conseil, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Nelson, en l'absence du président Robertson.

Les autres membres présents étaient: les échevins Proulx, Sauvageau, Walsh, Duguet et Dagenais.

La question du gaz à bon marché est venue sur le tapis. On se rappelle que le 6 février dernier, le Conseil a révoqué les rapports des officiers civiques, concernant l'établissement d'une usine à gaz municipale, à la Commission du feu et de l'éclairage, par la résolution suivante:

Proposé par l'échevin L. A. Lapointe, secondé par l'échevin Duguet et adopté:

"Que les rapports de certains officiers concernant l'établissement d'une usine à gaz, soumis au Conseil le 30 janvier dernier, soient renvoyés à la Commission du feu et de l'éclairage, pour examen et rapport."

A la suite de la résolution, la Commission du feu et de l'éclairage nomma une sous-commission composée du président et des échevins Proulx et Duguet, pour étudier les rapports.

Dans l'interim, il appert que les membres de la sous-commission ont eu une entrevue avec les directeurs de la Montreal Light, Heat and Power, qui leur annoncèrent qu'ils devaient se faire autoriser par le Conseil, avant de commencer les négociations.

En conséquence, sur proposition de l'échevin Dagenais, le rapport suivant fut préparé, pour être envoyé au Conseil, hier après-midi:

"La Commission des incendies et de l'éclairage a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions reçues du Conseil en date du 6 janvier courant, elle a étudié les rapports de certains employés civiques concernant l'établissement d'une usine à gaz."

Cette étude, on le conçoit, demandait un travail sérieux et nécessairement recourir les services d'un expert en la matière pour vérifier le bien fondé des conclusions des rapports soumis par nos officiers civiques.

De plus, comme la "Compagnie du Gaz" a fait des offres à la Commission du Revenu, et que ce fait indique assez clairement que ladite Compagnie serait prête à entamer de nouvelles négociations pour le service de l'éclairage, nous, la Commission, d'opinion que, avant de faire rapport sur l'établissement d'une usine à gaz, il serait opportun d'avoir une nouvelle entrevue entre une délégation de cette Commission et les autorités de la Compagnie et, ensuite, un rapport fait au Conseil sur le tout.

En conséquence, votre Commission recommande que le Conseil décide dans le sens indiqué plus haut."

La séance fut alors levée, après l'adoption de ce rapport.

Quelques minutes plus tard, la Commission au complet se réunit de nouveau, annula le rapport cité plus haut, et fut suffisamment autorisée, par une résolution passée antérieurement par le Conseil, nomma une délégation composée du président, des échevins Proulx, Duguet et de M. Arthur Parent, pour négocier avec la Compagnie, pour ouvrir de nouvelles négociations avec la "Montreal Light Heat and Power." Il est entendu que la sous-commission recueillera d'avoir des offres par écrit de la Compagnie, puis en fera rapport sur le tout au Conseil.

AUX MARCHES

Nos cultivateurs se plaignent du mauvais état des chemins et ce ne sont que les plus hardis qui ont osé s'aventurer ce matin par des routes impraticables pour voir écouler leurs produits sur

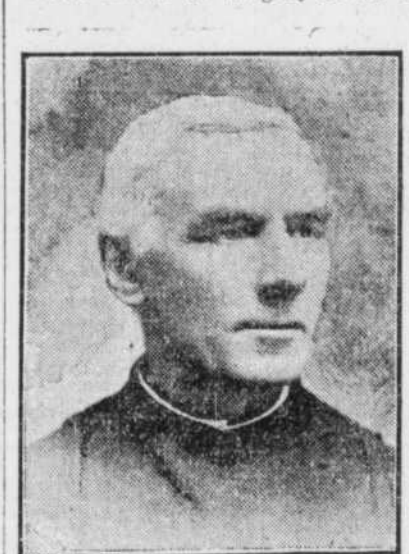
MORT D'UN FRERE DE LA CHARITE

Les membres de la communauté des Frères de la Charité qui dirigent l'Ecole de Réforme déplorent la perte de l'un de leurs frères en religion. Le défunt a été des charges responsables dans la communauté et ses services ont toujours été fort appréciés.

Frère Xavier de Villegier, est né à

MORT D'UN FRERE DE LA CHARITE

Le révérend Frère Xavier de Villegier, économiste de l'institution de la rue de Montigny, décédé hier.



Le révérend Frère Xavier de Villegier, économiste de l'institution de la rue de Montigny, décédé hier.

Somerghe, Belgique, le 2 janvier 1834. Il entra dans l'ordre des Frères de la Charité, le 14 février 1857. Le 28 juillet 1858, il revêtit le saint habit et prononça ses vœux le 9 août 1858. En 1877, ses supérieurs l'envoyèrent au Canada où il a occupé jusqu'à sa mort la charge de procureur à l'Institut de la rue Demigny.

Samedi, il succomba à la maladie. Le service funèbre aura lieu demain, à huit heures, dans la chapelle de la communauté.

UN VOTE DECISIF

Celui de l'officier-rapporteur Hagar rend M. L. J. Labrosse député de Prescott.

Par dépêche spéciale à LA PRESSE

Hawkesbury, 21. — L'officier-rapporteur, M. Hagar a donné hier après-midi, son vote prépondérant en faveur de M. L. J. Labrosse, devenant par là même le député du comté de Prescott à la Législature d'Ontario.

On s'en souvient, l'hon. A. Evanturel et M. Labrosse avaient obtenu un nombre égal de votes au poll, et l'officier-rapporteur fut conséquemment invité à faire pencher du côté de son candidat favori, la balance du choix populaire.

Les amis de M. Labrosse se réjouissent fort de sa victoire.

LE DR DE COTRET

Les médecins ont fait subir, cet après-midi, au Dr de Cotret, une opération dont ils attendent les meilleurs résultats. Sans être hors de danger, il est cependant considéré comme ayant plus de chance d'être sauvé.

UN DROLE DE PISTOLET

Un individu, accusé de vagabondage, raconte toute une histoire au Recorder.

DES VISIONS

Il croit que ses ennemis défont les murs de sa chambre pour s'introduire chez lui.

IL SERA EXAMINE

D'une voix solennelle, le greffier de la Cour du Recorder s'adresse à un prisonnier qui comparait à la barre:

"François Couture, vous êtes accusé de vagabondage; plaidez-vous coupable ou non coupable?"

"Je veux voir mon avocat; vous savez, vous 'êtes' pas pour m'arrêter," répond le nommé François Couture.

"Qui est votre avocat? reprend le greffier.

"J'ai pas pour vous le dire."

Puis s'adressant au juge: "Je crê ben que vous êtes des gens de l'union et que vous voulez arranger cette affaire-là entre vous autres."

On ne peut obtenir d'autres renseignements.

Alors, l'homme de police qui a arrêté Couture fait sa déposition.

Il paraît que, depuis quelque temps, cet individu vient flâner dans les corridors de l'hôtel de ville et au greffe; il veut faire arrêter deux personnes, une femme nommée Daigle et un homme du nom de Lavoie.

Couture prétend que ce monsieur et cette dame le poursuivent depuis trois mois, et qu'ils ont même peroré le mur de sa chambre pour s'introduire chez lui.

Cette déposition faite, on cherche à avoir de plus amples informations, mais Couture divergne de plus en plus.

Le Recorder ordonne de le faire examiner par les médecins, afin de constater s'il est vraiment fou.

LES TRUSTS A QUEBEC

LA QUESTION DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE REVIENT SUR LE TAPIS.

Québec, 21. — Le comité spécial de l'éclairage nommé récemment par le conseil de ville a eu, hier soir, une conférence avec les représentants de la "Q. R. L. et P. Co." et de la "Jacques-Cartier."

M. Evans, gérant de la compagnie Québec, a expliqué la hausse des taux d'éclairage comme suit:

"Quand la compagnie Jacques-Cartier vint faire la concurrence à la "Q. R. L. et P. Co.", les prix furent réduits de moitié. Il en résulta pour ces deux compagnies des pertes considérables, qui auraient amené la faillite, sans l'arrangement auquel les deux compagnies en vinrent."

M. Evans a soumis un état des taux de la lumière électrique dans les autres villes du Canada, et a établi que les compagnies de Québec exigent moins cher que les autres villes, moins que la part, n'est d'autre, M. Evans a déclaré qu'il lui serait impossible pour le moment de faire les réductions demandées.

Le grand-duc Paul, oncle du tsar Nicolas, qui retourne en grâce auprès de son neveu.

CE FEU AU WINDSOR DE TROIS-RIVIERES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Trois-Rivières, 21. — Comme "La Presse" l'annonçait brièvement hier, le feu a sérieusement endommagé, dimanche matin, l'hôtel Windsor de cette ville.

Le feu était déjà si ardent et faisait des progrès tellement rapides, lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, qu'il leur fallut bientôt se borner à sauver le corps principal de l'hôtel, ainsi que les bâtiments voisins de celui qui n'était plus qu'un brasier.

Nos pompiers, en cette circonstance, firent des prodiges d'activité et d'adresse, et réussirent enfin à circonvenir l'élément destructeur puis à l'éteindre.

M. J. R. Richard, gérant de l'hôtel, et M. Tréffe Massicotte, un des employés, se débattirent d'une manière admirable, pour éviter la destruction complète de l'hôtel.

L'origine du feu n'est pas connue; mais, d'après les indices, les pompiers croient que le feu a été occasionné par un poêle surchauffé dans l'un des corridors.

Les dommages causés par le feu, l'eau et la fumée sont considérables. Ils s'évaluent, dit-on, à plus de \$3,000.

ARRESTATIONS A DANVILLE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Richmond, 21. — Samedi matin, Médici Lachapelle et Georges Thérien ont été arrêtés à Danville, et ils sont maintenant sous bonne garde.

Ils sont accusés d'avoir volé des sacs de mailles des Etats-Unis. On les soupçonne d'avoir volé des sacs de mailles à Middlesex Station, vendredi dernier. C'est le shérif F. Tracy, de Montpelier, et le député-shérif H. D. Camp de Barre, qui les ont arrêtés à deux heures, samedi matin.

On trouve sur eux plusieurs lettres compromettantes, et l'un d'eux, dit-on, a déjà fait des aveux.



Débarquement de toit de maison, rue Leguachetière

Le grand-duc Paul, oncle du tsar Nicolas, qui retourne en grâce auprès de son neveu.

LES TRUSTS A QUEBEC

LA QUESTION DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE REVIENT SUR LE TAPIS.

Québec, 21. — Le comité spécial de l'éclairage nommé récemment par le conseil de ville a eu, hier soir, une conférence avec les représentants de la "Q. R. L. et P. Co." et de la "Jacques-Cartier."

M. Evans, gérant de la compagnie Québec, a expliqué la hausse des taux d'éclairage comme suit:

"Quand la compagnie Jacques-Cartier vint faire la concurrence à la "Q. R. L. et P. Co.", les prix furent réduits de moitié. Il en résulta pour ces deux compagnies des pertes considérables, qui auraient amené la faillite, sans l'arrangement auquel les deux compagnies en vinrent."

M. Evans a soumis un état des taux de la lumière électrique dans les autres villes du Canada, et a établi que les compagnies de Québec exigent moins cher que les autres villes, moins que la part, n'est d'autre, M. Evans a déclaré qu'il lui serait impossible pour le moment de faire les réductions demandées.

Le grand-duc Paul, oncle du tsar Nicolas, qui retourne en grâce auprès de son neveu.

CE FEU AU WINDSOR DE TROIS-RIVIERES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Trois-Rivières, 21. — Comme "La Presse" l'annonçait brièvement hier, le feu a sérieusement endommagé, dimanche matin, l'hôtel Windsor de cette ville.

Le feu était déjà si ardent et faisait des progrès tellement rapides, lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, qu'il leur fallut bientôt se borner à sauver le corps principal de l'hôtel, ainsi que les bâtiments voisins de celui qui n'était plus qu'un brasier.

Nos pompiers, en cette circonstance, firent des prodiges d'activité et d'adresse, et réussirent enfin à circonvenir l'élément destructeur puis à l'éteindre.

M. J. R. Richard, gérant de l'hôtel, et M. Tréffe Massicotte, un des employés, se débattirent d'une manière admirable, pour éviter la destruction complète de l'hôtel.

L'origine du feu n'est pas connue; mais, d'après les indices, les pompiers croient que le feu a été occasionné par un poêle surchauffé dans l'un des corridors.

Les dommages causés par le feu, l'eau et la fumée sont considérables. Ils s'évaluent, dit-on, à plus de \$3,000.

ARRESTATIONS A DANVILLE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Richmond, 21. — Samedi matin, Médici Lachapelle et Georges Thérien ont été arrêtés à Danville, et ils sont maintenant sous bonne garde.

Ils sont accusés d'avoir volé des sacs de mailles des Etats-Unis. On les soupçonne d'avoir volé des sacs de mailles à Middlesex Station, vendredi dernier. C'est le shérif F. Tracy, de Montpelier, et le député-shérif H. D. Camp de Barre, qui les ont arrêtés à deux heures, samedi matin.

On trouve sur eux plusieurs lettres compromettantes, et l'un d'eux, dit-on, a déjà fait des aveux.



Photographie de la bombe trouvée près de l'hôtel du prince Troubetskoi, allié au tsar Nicolas, à la suite d'un examen avec les rayons Roentgen, on a découvert que l'intérieur de cette bombe était rempli de clous, de carottes, de balles et de morceaux de fer. C'est une machine infernale du même genre qui a servi à l'assassinat du grand-duc Serge.

IL RENTRE EN GRACE

Le grand-duc Paul, actuellement à Paris, va rejoindre les armées russes.

BOMBARDEMENT

L'artillerie de Kouroupatkine continue à faire pleuvoir les obus sur les lignes japonaises.

LA 31^{ME} ESCADRE

St Pétersbourg, 21. — On annonce officiellement que le grand-duc Paul a été admis de nouveau à faire partie de l'armée russe, avec son ancien rang de lieutenant-général et aide-de-camp général.

Le grand-duc est actuellement à Paris. Il avait été disgracié à la suite d'une mésalliance.

UNE PLUIE D'OBUS

Tokio, 21. — Le maréchal Oyama fait rapport qu'une faible attaque d'infan-

LES TRUSTS A QUEBEC

LA QUESTION DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE REVIENT SUR LE TAPIS.

Québec, 21. — Le comité spécial de l'éclairage nommé récemment par le conseil de ville a eu, hier soir, une conférence avec les représentants de la "Q. R. L. et P. Co." et de la "Jacques-Cartier."

M. Evans, gérant de la compagnie Québec, a expliqué la hausse des taux d'éclairage comme suit:

"Quand la compagnie Jacques-Cartier vint faire la concurrence à la "Q. R. L. et P. Co.", les prix furent réduits de moitié. Il en résulta pour ces deux compagnies des pertes considérables, qui auraient amené la faillite, sans l'arrangement auquel les deux compagnies en vinrent."

M. Evans a soumis un état des taux de la lumière électrique dans les autres villes du Canada, et a établi que les compagnies de Québec exigent moins cher que les autres villes, moins que la part, n'est d'autre, M. Evans a déclaré qu'il lui serait impossible pour le moment de faire les réductions demandées.

Le grand-duc Paul, oncle du tsar Nicolas, qui retourne en grâce auprès de son neveu.

CE FEU AU WINDSOR DE TROIS-RIVIERES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Trois-Rivières, 21. — Comme "La Presse" l'annonçait brièvement hier, le feu a sérieusement endommagé, dimanche matin, l'hôtel Windsor de cette ville.

Le feu était déjà si ardent et faisait des progrès tellement rapides, lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, qu'il leur fallut bientôt se borner à sauver le corps principal de l'hôtel, ainsi que les bâtiments voisins de celui qui n'était plus qu'un brasier.

Nos pompiers, en cette circonstance, firent des prodiges d'activité et d'adresse, et réussirent enfin à circonvenir l'élément destructeur puis à l'éteindre.

M. J. R. Richard, gérant de l'hôtel, et M. Tréffe Massicotte, un des employés, se débattirent d'une manière admirable, pour éviter la destruction complète de l'hôtel.

L'origine du feu n'est pas connue; mais, d'après les indices, les pompiers croient que le feu a été occasionné par un poêle surchauffé dans l'un des corridors.

Les dommages causés par le feu, l'eau et la fumée sont considérables. Ils s'évaluent, dit-on, à plus de \$3,000.

ARRESTATIONS A DANVILLE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Richmond, 21. — Samedi matin, Médici Lachapelle et Georges Thérien ont été arrêtés à Danville, et ils sont maintenant sous bonne garde.

Ils sont accusés d'avoir volé des sacs de mailles des Etats-Unis. On les soupçonne d'avoir volé des sacs de mailles à Middlesex Station, vendredi dernier. C'est le shérif F. Tracy, de Montpelier, et le député-shérif H. D. Camp de Barre, qui les ont arrêtés à deux heures, samedi matin.

On trouve sur eux plusieurs lettres compromettantes, et l'un d'eux, dit-on, a déjà fait des aveux.



Photographie de la bombe trouvée près de l'hôtel du prince Troubetskoi, allié au tsar Nicolas, à la suite d'un examen avec les rayons Roentgen, on a découvert que l'intérieur de cette bombe était rempli de clous, de carottes, de balles et de morceaux de fer. C'est une machine infernale du même genre qui a servi à l'assassinat du grand-duc Serge.

AUX MARCHES

Nos cultivateurs se plaignent du mauvais état des chemins et ce ne sont que les plus hardis qui ont osé s'aventurer ce matin par des routes impraticables pour voir écouler leurs produits sur

UN OCEAN DE FLAMMES

La ville de Boston est visitée par un désastreux incendie.

DEUX STEAMERS

Sont entièrement détruits, en même temps que plusieurs des quais à Charlestown.

LES PERTES

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Boston, 21. — Un incendie qui va causer des pertes énormes a éclaté à 11h30 ce matin, sur le quai No 4 du "Hoosack Tunnel." Charlestown. L'origine en est encore inconnue, mais on croit à la combustion spontanée. Quatre, puis cinq alarmes furent bientôt sonnées, appelant sur les lieux la plus grande partie des appareils à incendies de la ville.

Les flammes se répandirent avec une terrible rapidité, se communiquant à quelques instants au steamer "Philadelphie," de la ligne Furness-Leyland, attaché au quai. Ce navire fut en un clin d'oeil une masse de feu de la poutre à la proue. Le capitaine Dickenson et son équipage de 48 hommes eurent grand-peine à se sauver, si d'ailleurs tous sont sains et saufs. On croyait ce matin que deux matelots avaient perdu la vie.

Lorsque l'incendie fut découvert, tout l'équipage sauta par-dessus bord, le capitaine Dickenson lui-même se tenant suspendu par une corde au-dessus des chaloupes de sauvetage, jusqu'à ce qu'il fut certain que tous ses gens étaient sauvés.

Du "Philadelphie," le feu passa au steamer "Daltan Hall," de la ligne Anvers, dont il fut bientôt maître. On est porté à croire que l'équipage du "Daltan Hall" est sain et sauf.

A 2h20 ce matin, les flammes semblaient ne pouvoir être contrôlées.

Deux vaisseaux-pompes ont répondu à l'appel, mais pendant une heure les jets d'eau qu'ils lancèrent ne purent pas avoir d'effet appréciable sur l'incendie.

Le quai était rempli de marchandises importées d'une grande valeur.

Le "Philadelphie" était arrivé hier de Liverpool. Quant au "Daltan Hall," il avait à bord une cargaison et devait partir demain.

A 2h25, les quais Nos 3 et 4 étaient détruits, et le feu menaçait les steamers "Michigan" et "Marquette."

A 3h45 enfin, on disait que l'incendie était sous contrôle.

La chiffre des pertes est fixé entre \$500,000 et \$1,000,000.

LES PERTES

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Boston, 21. — Deux matelots du steamer "Philadelphie" ont été blessés, dans l'incendie de la nuit dernière.

La compagnie de chemin de fer Boston and Maine, propriétaire des quais détruits, perd au moins \$400,000, ce qui, joint aux dommages subis par les navires, porte le chiffre total à au delà de \$1,000,000.

Le steamer "Daltan Hall" a pratiquement subi peu de dommages.

Les quais Nos 3 et 4 sont détruits, et le quai No 5 est sérieusement endommagé.

La combustion spontanée est la cause de l'incendie.

ELLES SONT DIPLOMEES

New-York, 21. — Deux religieuses de la communauté des Soeurs de Saint-Joseph, chargées de la direction de l'hôpital Saint-Jean dans la cité de Long Island, viennent d'obtenir leurs diplômes de pharmaciennes. A cette occasion, elles ont reçu les félicitations de leurs collègues.

Deux autres religieuses ont le droit de composer des médicaments. Les noms de ces deux diplomées sont: Soeurs Frances Clure, et Marie Catherine. Elles ont étudié la pharmacie durant leurs heures de loisir.

— Un bandit arrêté pour vol, ce matin, par les agents de la sûreté, a donné les noms de cinq complices qui doivent être incessamment arrêtés. Plusieurs magasins de tabac ont eu à se plaindre des incursions de ces cinq cambrioleurs dans l'est de la ville.

MACEROLE ACQUITTE

Le juge Sciotte, siégeant en cour des Sessions Spéciales, ce matin, a acquitté Macerole, qui était accusé de tentative de meurtre sur un nommé McMillen, au Théâtre Français, il y a quinze jours. Des témoins ont prouvé que Macerole s'était borné à se défendre contre l'agression dont il était victime.

GROSSE ACTION

La Mergenthaler Linotype Co. a enregistré ce matin une action contre M. J. Dougal, propriétaire du "Witness". La compagnie avait antérieurement concédé à M. Dougal le droit de se servir de sa machine Mergenthaler pour imprimer les profits qu'il en retirerait. La "Mergenthaler Linotype" prétend aujourd'hui qu'une partie des bénéfices qui devaient lui revenir de cette transaction lui ont été payés, elle réclame donc \$84,000 de M. Dougal.

ELLES SONT DIPLOMEES

New-York, 21. — Deux religieuses de la communauté des Soeurs de Saint-Joseph, chargées de la direction de l'hôpital Saint-Jean dans la cité de Long Island, viennent d'obtenir leurs diplômes de pharmaciennes. A cette occasion, elles ont reçu les félicitations de leurs collègues.

Deux autres religieuses ont le droit de composer des médicaments. Les noms de ces deux diplomées sont: Soeurs Frances Clure, et Marie Catherine. Elles ont étudié la pharmacie durant leurs heures de loisir.

— Un bandit arrêté pour vol, ce matin, par les agents de la sûreté, a donné les noms de cinq complices qui doivent être incessamment arrêtés. Plusieurs magasins de tabac ont eu à se plaindre des incursions de ces cinq cambrioleurs dans l'est de la ville.

LA PETITE RIVIERE ST PIERRE

Un projet de canalisation sera soumis au département de chemins de fer et canaux pour la ville de Saint-Henri.



VUE DE LA PARTIE NORD DE BOSTON, OU SE TROUVENT SITUÉS LES QUAI

AUX MARCHES

Nos cultivateurs se plaignent du mauvais état des chemins et ce ne sont que les plus hardis qui ont osé s'aventurer ce matin par des routes impraticables pour voir écouler leurs produits sur

UN OCEAN DE FLAMMES

La ville de Boston est visitée par un désastreux incendie.

DEUX STEAMERS

Sont entièrement détruits, en même temps que plusieurs des quais à Charlestown.

LES PERTES

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Boston, 21. — Un incendie qui va causer des pertes énormes a éclaté à 11h30 ce matin, sur le quai No 4 du "Hoosack Tunnel." Charlestown. L'origine en est encore inconnue, mais on croit à la combustion spontanée. Quatre, puis cinq alarmes furent bientôt sonnées, appelant sur les lieux la plus grande partie des appareils à incendies de la ville.

Les flammes se répandirent avec une terrible rapidité, se communiquant à quelques instants au steamer "Philadelphie," de la ligne Furness-Leyland, attaché au quai. Ce navire fut en un clin d'oeil une masse de feu de la poutre à la proue. Le capitaine Dickenson et son équipage de 48 hommes eurent grand-peine à se sauver, si d'ailleurs tous sont sains et saufs. On croyait ce matin que deux matelots avaient perdu la vie.

Lorsque l'incendie fut découvert, tout l'équipage sauta par-dessus bord, le capitaine Dickenson lui-même se tenant suspendu par une corde au-dessus des chaloupes de sauvetage, jusqu'à ce qu'il fut certain que tous ses gens étaient sauvés.

Du "Philadelphie," le feu passa au steamer "Daltan Hall," de la ligne Anvers, dont il fut bientôt maître. On est porté à croire que l'équipage du "Daltan Hall" est sain et sauf.

A 2h20 ce matin, les flammes semblaient ne pouvoir être contrôlées.

Deux vaisseaux-pompes ont répondu à l'appel, mais pendant une heure les jets d'eau qu'ils lancèrent ne purent pas avoir d'effet appréciable sur l'incendie.

Le quai était rempli de marchandises importées d'une grande valeur.

Le "Philadelphie" était arrivé hier de Liverpool. Quant au "Daltan Hall," il avait à bord une cargaison et devait partir demain.

A 2h25, les quais Nos 3 et 4 étaient détruits, et le feu menaçait les steamers "Michigan" et "Marquette."

A 3h45 enfin, on disait que l'incendie était sous contrôle.

La chiffre des pertes est fixé entre \$500,000 et \$1,000,000.

ELLES SONT DIPLOMEES

New-York, 21. — Deux religieuses de la communauté des Soeurs de Saint-Joseph, chargées de la direction de l'hôpital Saint-Jean dans la cité de Long Island, viennent d'obtenir leurs diplômes de pharmaciennes. A cette occasion, elles ont reçu les félicitations de leurs collègues.

Deux autres religieuses ont le droit de composer des médicaments. Les noms de ces deux diplomées sont: Soeurs Frances Clure, et Marie Catherine. Elles ont étudié la pharmacie durant leurs heures de loisir.

— Un bandit arrêté pour vol, ce matin, par les agents de

LA PRESSE

MONTREAL, 21 FEVRIER 1905.

GAZ ET TRAMWAYS

Après ce qui s'est passé hier au Conseil, on ne peut plus douter de l'entente existant entre le Trust et un certain nombre d'échevins pour favoriser la Compagnie des Chars Urbains au détriment des intérêts du peuple.

Les échevins Vallières et Lapointe ont vaillamment lutté pour faire rayer de l'ordre du jour la deuxième et troisième lecture d'un règlement amendant les règlements des Chars Urbains.

L'honnêteté, le bon sens, la dignité du Conseil et par-dessus tout la légalité étaient avec ces deux échevins. Malgré cela, dix-huit échevins ont voté pour maintenir l'ordre du jour tel qu'il était.

Ceux qui ont pris la parole dans ce sens l'ont fait avec un cynisme indigne qu'ils ne reculèrent devant quoi que ce soit pour faire le jeu de la Compagnie.

L'échevin Chausse a été décidé à l'instrument docile des volontés de la Compagnie. Sa présente attitude n'annonce nullement les personnes suivant de près les affaires municipales.

L'échevin Chausse, sans avoir l'air d'y toucher, a joué un rôle considérable dans toutes les manœuvres du Trust, dans toutes les tentatives faites pour livrer la ville à cette pègre.

Il est le metteur en scène, le porte-parole filandreur, mais habile, des intérêts du Trust quand il s'agit d'embrouiller les questions et de fournir à

LES SIÈGES CÉLÈBRES

Le siège de Port-Arthur comptera, comme on l'a déjà dit, parmi les événements militaires les plus célèbres.

Lors de la chute de cette place-forte, le 1er janvier dernier, on a rappelé, soit pour la comparaison, soit à titre historique, les sièges, tant anciens que modernes.

En télégraphiant au tsar qu'il accordait la croix du Mérite Militaire au général Stoessel, Guillaume II a dit : "La défense et le siège de Port-Arthur resteront à jamais un exemple pour les soldats de toutes les nations."

L'histoire nous fournit cependant une nomenclature de sièges, qui pour être plus loin de notre temps, n'en ont pas moins laissé le souvenir de luttes aussi longues et aussi désespérées.

L'énumération des sièges célèbres, faite jusqu'ici, n'était pas selon nous assez complète. La suivante comprend vraiment un bien plus grand nombre de sièges dignes de mention.

Parlerons-nous du premier en date, du fameux siège de Troie, qui dura dix ans à ce que dit l'histoire. Mais dans la circonstance, l'histoire se confond avec la Légende.

Le siège de Babylone — 528 ans avant Jésus-Christ — nous revient en suite en mémoire.

N'oublions pas, en passant, le siège et la prise de Rome par nos ancêtres gaulois en 390 avant J.-C. Les cœurs de la ville, qui se rendirent à la capitale, furent tous d'abord la proie de la fureur des envahisseurs.

Le siège de Jérusalem, 70 ans après J.-C. La ville tomba, alors qu'elle renfermait de nombreux pèlerins. Les Romains y tuèrent 1,100,000 hommes.

Mais passons de nombreux siècles. Le siège de Calais, 1346, est devenu mémorable, grâce au dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. Puis vint le siège d'Orléans, 1429. Jeanne d'Arc en chassa les Anglais. Jeanne Hachette s'illustra en défendant Beauvais, 1472.

Le siège de Constantinople par les Turcs, en 1453, marqua la fin d'une ère. Après cinquante jours de résistance, la ville se rendit et fut livrée au pillage.

De même, la prise de Grenade, en 1492, après un siège dont les opérations furent menées par Isabelle la Catholique, avec une opiniâtreté remarquable, mit fin à la domination des Maures en Espagne.

C'est, dit-on, à cette époque que fut "inventée" la couleur Isabelle. La reine Isabelle ayant juré qu'elle ne changerait pas de linge avant d'avoir pris la ville, sa chemise prit une couleur... à laquelle elle donna son nom. Les hygiénistes du temps ne devaient pas être satisfaits de cet exemple royal !

En 1522, le grand-maître de l'Ordre de Malte, Villiers de l'Isle-Adam, se défendit avec 600 chevaliers contre l'armée de Soliman, forte de 200,000 hommes et appuyée par une flotte immense. Il obtint la capitulation la plus honorable et put transporter à Malte les débris de sa troupe héroïque.

Le sac de Rome par le connétable de Bourbon, en 1527, fut un des plus atroces. Il dura sept jours et dix heures.

Siège de Paris par Henri IV, de 1589 à 1604. Siège de la Rochelle par le

UN AVIS AU COMMERCE

Nous recevons de Londres une intéressante communication sur la tendance du marché au chevreau glacé (glazed kid).

Nos marchands de détail sont particulièrement intéressés à connaître le mouvement de cet important objet de commerce.

Le prix du chevreau glacé a sensiblement haussé et personne n'en sera surpris.

Il est, de fait, que le produit fini en chevreau ne s'est pas tenu, depuis

quelque temps, à la hauteur de la peau verte.

Le "Boston Shoe and Leather Reporter" commente la situation de la manière suivante :

"La hausse constante des peaux de chevreau vertes justifie, pleinement, l'attitude des manufacturiers de maroquin, qui viennent d'élever le prix de leur production."

Cette hausse est bien motivée par la haute cote des autres éléments qui entrent dans la fabrication de cette marchandise, aussi bien que par l'augmentation des dépenses de fabrication, et les prix généralement bas, qui ont trop longtemps prévalu pour le chevreau glacé. Tout ce temps la valeur des autres cuirs a été constamment appréciée.

A moins que les manufacturiers ne s'en tiennent à leur dernière initiative, la situation pourrait, tout probablement, redevenir aussi anormale.

L'opinion dominante, depuis quelque temps, c'est que les affaires en chevreau glacé n'ont pas été aussi profitables qu'elles devraient l'être, et qu'une injustifiable disproportion de prix a existé entre les peaux vertes et le produit fini.

S'il y a coopération convenable, et entente suivie, on peut prévoir, avec raison, que les affaires, en cette branche de commerce, vont bientôt prendre une meilleure tournure.

Le chevreau glacé n'a pas marché de pair, avec les autres cuirs, et suivi la hausse générale, constante, qui a duré, plusieurs mois.

C'est été là pourtant la vraie logique des choses.

Mais il arrive souvent que le fabricant de chaussures compense les prix trop élevés d'une partie de son matériel, par les prix plus bas du chevreau.

CHOSSES ET AUTRES

On mande d'Anvers qu'il y a actuellement sur les quais du port, des sous-marins démontés qui sont destinés à la Russie.

Le consul du Japon à Anvers, mis au courant, a averti la légation japonaise, qui a demandé des instructions à Tokio.

Les anglo-américains qui se font blanchir à Londres, vont être bien étonnés. La capitale anglaise s'apprête à importer une spécialité "bien française" : le taximètre va passer la Manche.

Nos confrères anglais annoncent en effet qu'un compteur à l'instar de Paris sera installé prochainement sur les taxis londoniens.

Un résultat de l'entente cordiale sans doute !

Dans une récente entrevue avec le prince Tsai Chen, ministre du commerce en Chine, l'impératrice-mère s'est plainte que toutes les concessions de mines et de chemins de fer étaient dans les mains des étrangers.

Déplorant les erreurs du passé, elle engage les dignitaires de sa couronne à encourager le peuple à prendre en mains ces diverses exploitations et à ne pas laisser toujours les étrangers maître des affaires importantes qu'une superstition aveugle fait déprécier.

Les Russes viennent d'entrer dans Kachgar, et 1,000 soldats y tiennent garnison. La presse anglaise est en émoi, et tous de crier contre la Russie, qui, d'après eux, vient de commettre là un acte d'hostilité vis-à-vis des Indes britanniques.

En effet, Kachgar, capitale du Turkestan chinois, est la tête de ligne de la grande route qui, passant, entre le Tibet et l'Afghanistan, débouche sur la vallée du Haut-Indus et, par suite, est un droit chemin.

Un journal anglais a découvert, relatées dans un numéro du "Times" portant la date du 15 janvier 1905, les circonstances de la première exhibition du chapeau haut de forme qui devait avoir un si long règne :

"John Hetherington, marchand au Strand, raconte le journal de Londres, vint de comparaître devant le lord-maire qui l'a condamné, pour troubles et pour excitations à l'insulte, à 500 livres d'amende."

"Le sieur Hetherington, avec l'intention évidente d'effrayer le peuple, s'était montré sur la voie publique coiffé d'un étrange chapeau à haut de forme et couvert d'une soie très lustrée dont l'éclat éblouissait la vue."

"Selon le rapport des officiers de la Couronne, plusieurs femmes s'évanouirent à son aspect, les enfants poussèrent des cris d'effroi, la foule ameutée prit la fuite, et un fils de M. Thomas, corroyeur, fut culbuté dans la bagarre et se cassa le bras droit."

Les débats, on le voit, furent pénibles : mais depuis !

"Si vous Toussez, Prenez les Capsules Crésobène"

Ce dicton populaire, qui a fait le tour du monde, a définitivement consacré l'efficacité des

Capsules Crésobène

Elles sont souveraines pour guérir :

Rhume, Toux Nerveuses, Bronchite, Laryngite, Enrouement, Irritation de poitrine, Catarrhe, Asthme, etc.

Indispensables aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui, dans leurs travaux, sont exposées à des intempéries ou bien à respirer des poussières ou des matières irritantes.

En vente chez tous les Pharmaciens ou envoyées par la poste sur réception du prix, 50c le flacon, en s'adressant à

M. A. DECARY, 1688 rue Sainte-Catherine, MONTREAL.

85-mjn

Le Grand Magasin ferme tous les jours à 5.30 p.m. — Pendant Février à 1 p.m. le Samedi.

La Cie S. CARSLY Limitée

DES ARRIVAGES DE NOUVEAUX TISSUS SONT DES FAITS JOURNALIERS, MAINTENANT

ETOFFES A ROBES ANGLAISES ET FRANÇAISES.

TWEEDS ANGLAIS PURE LAINE. DRAP A VOILE ANGLAIS PURE LAINE. ELEGANTS LUSTRES NOUVEAUX. NOUVEAUX CREPONS BRODÉS. EOLIANNE, ETAMINE, VOILE, CRÉPOLINE, Etc

Tissus superbement élégants, les favoris de la mode à Londres, Paris et New-York. Tous les effets nouveaux propres à obtenir de la popularité au cours de la saison qui va suivre, se trouvent dans cet étalage merveilleusement considérable.

VOILES A CARREAUX
A beaux carreaux Berger, en noir et blanc, marine et blanc ; 44 58c
pouces de large. La verge.

NOUVEAUX LUSTRES
En de splendides nuances de marine, brun et crème. Les prix \$1.05 variant ; la verge, de 2 1/2 à 4.

ELEGANTS CREPONS
Crépons dans les plus nouvelles nuances marines, brun, ciel, gris et crème, à pois brodés de soie de 99c même couleur que le tissu. La verge.

DRAP ETAMINE
44 pouces de large, en de jolies et nouvelles nuances de crème, ciel, gris, royal, marine, nil, cham. 58c
pague et brun. La verge.

NOUVELLES EOLIENNES
Une splendide variété. Couleurs : brun, champagne, marine, ciel, crème, réséda, brun, etc. 44 pouces de large. Prix. la verge. 75c

Costumes de Nuit pour Enfants Spécial 27c, 33c, 38c

Les enfants sont plus sujets à attraper le rhume à cette saison qu'à l'année qu'en tout autre temps, de là la nécessité de les tenir bien couverts durant les heures du sommeil. Ces costumes de nuit ne sont pas peu de nature à aider les mères dans ce sens et à permettre aux enfants de dormir tranquilles et à l'aise. Ages : 1 2 3 4 5 6 7
27c 33c 38c 43c 46c 49c 52c

3,500 VCS DE NANSOUK BLANC à 17c la vg.

36 pouces de large, très bonne qualité, tissu se vendant habituellement 17c la verge, valeur d'apprêts, et texture une particulièrement belle. Splendide valeur à 17c la verge. Spécial. 10c

Splendides Valeurs en Couvertures de Chevaux

COUVERTURES DE CHEVAUX pour l'écurie, pleine grandeur, double très chaude, couleurs variées. Valeur ordinaire : \$1.50. . . \$1.10
Spécial.

Un lot spécial de COUVERTURES DE CHEVAUX pour la rue, très pesantes, forme carrée, à rayures de fantaisie, couleurs variées. Prix spécial. \$2.90

Deux Offres Spéciales de la Vente de Chaussures

Bottines lacs en chevreau Dongola, avec bonnes semelles de pesanture moyenne, élégants talons militaires, points, 2 1/2, 7, pour dames. \$1.17
Prix de vente de février.

Bottines boutonnées en chevreau Dongola, pour enfants, jolies nuances de chocolat, rouge, rose, bleu, aussi noir et blanc. Points, 0 à 4. Valeur ordinaire, 60c. Prix de vente de février. 47c

Vente Extraordinaire de Jupes à Moitié Prix

A \$1.49 — Un splendide groupe d'ELEGANTES JUPES DE VILLE, POUR DAMES, en tweed, frise et poil de chameau, jolies nuances de bleu et gris, aussi nouveaux mélanges de fantaisie. Chaque jupe est tout à fait nouvelle et d'un ajustement parfait. Pas une ne vaut moins de \$3. \$1.49
Prix spécial.

A \$2.75 — Un lot de jupes de toilette et de jupes de ville en drap de vigogne, serge et tweed, quelques-unes unies faites par tailleur, d'autres élégamment garnies et dans les plus nouvelles et les plus chères styles, pour dames. Ces jupes seraient une splendide valeur à \$1.50 chacune. Prix spécial. \$2.75

COLLETS BRODES 15c

Voici les plus élégants articles de cou que les dames admireront pour leur beauté et leur utilité. Collets droits et collets rabattus richement brodés, dessins d'une haute conception et d'une parfaite exécution sur le lin blanc le plus beau, sans compter que ce sont des nouveautés distinguées. Votre choix à, chacun 15c

1,500 Dessus d'Oreillers de Fantaisie à 23c

Ces dessus d'oreillers sont en linon Victoria, de belle qualité, et sont profondément brodés, avec effets d'ouvrage au tambour, et de travail ajouré, bords élégamment découpés. Grandeur : 32 par 32 pouces. Très bonne valeur à 30c chacun. Prix spécial, chacun 23c

Une autre marchandise nouvelle lavable Crêpe de Chine de 33c pour 21c

Une autre nouveauté attrayante que les élégantes admireront pour leur beauté et leur utilité. Crêpe de Chine de Chine française, avec jolies raies de satinette de même couleur que celle du tissu, espacées d'environ un pouce. Les tons de couleurs sont parfaits et démontrent comment l'artiste a joué avec les plus délicates teintes de vert, rouge, rose, bleu, prune, crème, blanc, bleu-marin ou noir, 28 pouces de large, 33c, 21c pour.

Chemises de Couleur pour Hommes

La confection de printemps de chemises de couleur pour hommes, vient d'arriver. Dans cette collection, il n'y a que des chemises de qualité supérieure. Elles sont en bels batistes françaises, quelques-unes de style négligé et semi-négligé. D'autres ont le plastron repassé et des manches détachables. Les dessins sont les plus chic et les plus exclusifs. Tous les dessins sont "richards" ont été soigneusement éliminés. La coupe est parfaite et elles ont beaucoup d'ampleur. 90c
Points, 14 à 16. Valeur spéciale.

La Cie S. CARSLY, Limitée
1765 à 1783 Notre-Dame. 184 à 194 St Jacques, Montréal.

JOLIE MONTRE GRATIS



Nous vous confions 30 jours sans engagement, une montre de belle qualité, avec chaîne et boîte, et un grand journal illustré. Si vous n'êtes pas satisfait, nous vous renverrons la montre et le journal sans aucune obligation. Si vous êtes satisfait, nous vous enverrons la montre et le journal. C'est tout simple. Gratia. Ne perdez pas cette occasion unique, mais surtout, ne laissez pas échapper cette chance de gagner une montre et un journal. Ecrivez-nous vite. THE WINDSOR SPECIAL CO. COMPANY, Dept. 1065 TORONTO, ONT. 81-mjn

TOILET LAUNDRY

peuvent soutenir la visite la plus minutieuse à cet égard. Ils sont toujours heureux de faire voir leur établissement.

290 rue Guy
Phone 4890-8451-8452.



THEOPHILE MORIN, GUERI

Votre Haleine?

Vous avez peut-être le Catarrhe et vous ne vous en doutez pas !

Remarquez bien, quand vous parlez à quelqu'un, l'on se détourne de vous, l'on se tient à distance; c'est que votre nez malade exhale une odeur fétide. L'inflammation de la muqueuse nasale, le rhume de cerveau, l'obstruction du nez, ne doivent jamais être négligés. A plus forte raison si vous toussiez, râchez et crachez, surtout le matin en vous levant. Si vous avez des maux de tête, envies de vomir, si vos oreilles bourdonnent, si la matière du nez tombe dans la gorge, prenez garde, la laryngite, la surdité, la bronchite, la dyspnée, l'anémie et peut-être la consommation vous guettent. Ces matières descendant dans l'estomac et dans les poumons peuvent causer les maladies les plus graves, car elles empoisonnent le sang.

Si vous souffrez du NEZ, de la GORGE ou des OREILLES, ne tardez pas, servez-vous du CATARRHOL et vous serez guéris. celui dont le nom suit :

Cie Médicale Paris-Canada.
Cher Monsieur,
Je souffrais du Catarrhe depuis de nombreuses années; seul, de tous les remèdes que j'ai employés, le CATARRHOL, MERVEILLEUX ONGUENT, a réussi à me guérir. Je lui dois la santé et la vie en me délivrant de cette maladie si désagréable et si grave.
Votre tout dévoué,
THEOPHILE MORIN,
St George de Windsor.

Le CATARRHOL est le remède le plus nouveau et le meilleur pour le CATARRHE. C'est un onguent purement VÉGÉTAL; il ne contient ni graisses, ni saindoux, ni être comme tous les autres, il ne rancit jamais. Appliqué dans les narines, il produit une légère cuisson étonnante. Les vapeurs qu'il dégage ont une odeur agréable qui pénètre presque dans le poulmon, détruisant germes et microbes. Servez-vous-en et vous serez guéris. En vente dans toutes les pharmacies, envoyé franco partout où on aux Etats-Unis sur réception de 0.75 cts ou 2 pots pour \$2.00. CIE MED. PARIS-CANADA, ch. 6, "La Presse", Montréal.

Le Sel Windsor

ABSOLUMENT PUR.

"OCEAN COUGH SYRUP"

POUR LE MOIS DE FEVRIER SEULEMENT

Sur présentation du coupon et joint à votre épicerie ou pharmacien, vous aurez droit aux privilèges mentionnés sur ce coupon.

COUPON de "LA PRESSE"

Monsieur, S.V.P. livrer au porteur de ce coupon une bouteille de "Ocean Cough Syrup" de 50c pour 10c à Montréal seulement, et 15c en dehors de la ville, et nos vœux bien dévoués.

OCEAN CHEMICAL COY, 101 Ave. Mont-Royal, Montréal. Bell Tél: Est 1547. March. 2020

85-n

FOURRURES

En achetant du Manufacturier vous aurez plus à votre goût et à plus bas prix.

McCOMBER,
516 RUE ST PAUL.

41-mjn

MILTON HERSEY, M.A.Sc. (McGill)
Analyse de la Ville, analyse provinciale chimiste de C. F. R., analyses pour le public.
416 Rue Saint-Jacques, Montréal

416

"Viandes qui donnent Satisfaction"

APPETISSANTES ET DELICIEUSES VIANDES

DE LAING

Bacon désossé à déjeuner..... 13c
Bacon Windsor (dos)..... 13c
Bacon Wiltshire (très bien taillé)..... 12c à 16c
Saucisson de poulet, de jambon et de langue, chacun..... 10c
Jambon bouilli (délicieux et doux)..... 25c
Langues en gelée..... 20c
Graisée de panne (pains de 2 livres), chacun..... 25c

Venez examiner la qualité et les prix de notre bœuf, de notre lard et des autres viandes. Ils ne manqueront certainement pas de vous plaire et de vous donner satisfaction.

Magasins de Détail de Laing

Dans toutes les parties de la Ville.

LES 4 MAGASINS

MARCHAND

Voyez notre exposition de nouveaux costumes taillés pour le printemps, et demandez notre costume spécial à \$10.00, dont on vous demandera partout sans hésiter \$15.00.

Remarquez que nos marchandises sont telles qu'annoncées, et vous ne verrez aucune exagération dans nos annonces.

4 MAGASINS

1871 Notre-Dame, 1453 Ste Catherine.

2334 Ste Catherine, 129 St Laurent.

Nous Prétions de l'Argent aux taux les plus bas de la Ville

Vous pouvez emprunter de \$10.00 à \$100.00 sur meubles de valeur, bijoux, pianos, voitures, automobiles et autres objets de valeur, sans avoir à craindre d'être dérangé dans la possession de votre bien.

Vous aurez l'argent le jour que vous nous le demanderez. Les prêts sont remboursés par petites versements faciles à la convenance de l'emprunteur. Nous ne réclamons rien d'avance. Vous ne payez rien tant que le prêt n'est pas entièrement remboursé.

MONTREAL LOAN & BROKERAGE CO.
Chambre 101, New York Life Building.
Angle de la rue St Jacques et du boulevard de la Place d'Armes.
Tél. Main 3261 ou Ext. 1253 après 5 p.m.

PRETS sur MEUBLES

en usage, pianos, véhicules, chevaux, machines, mobiliers de magasin, etc., sans démolition.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT ?
Si vous devez acheter quelque chose, empruntez un prêt, DÉCOUPEZ CECI et envoyez-nous votre nom et votre adresse. Nous vous enverrons un prospectus.

Adresse : **CHAS. E. CAMPBELL, Gérant.**
81-10111

Nous défions la concurrence, ayant le plus fort capital de \$100,000.00. Les prêts sont faits sur la base de la valeur des objets, sans démolition.

PAIEMENTS FACILES
Par jour, par semaine, par mois, par trimestre, par semestre, par année.

FAI-DE-VOUS BESOIN D'ARGENT ?
Si vous devez acheter quelque chose, empruntez un prêt, DÉCOUPEZ CECI et envoyez-nous votre nom et votre adresse. Nous vous enverrons un prospectus.

Adresse : **CHAS. E. CAMPBELL, Gérant.**
81-10111

THE CANADIAN FINANCE CO.

Chambres 211 et 212, édifice de la Banque des Marchands, 200 rue Saint-Jacques, au coin de la rue Saint-Pierre. Téléphone 7-0100.

ARGENT SUR HYPOTHEQUES A 5 P. C.

Remboursement par lettre à la Succursale D. J. Macdonald, 79 rue Wellington. Téléphone 4-1111.

BREVETS D'INVENTION

Aiguilles, Égouts, Puits, Chemises de fer, Appareils de chauffage, etc.

BEAUDRY & BROWN

Ingenieurs civils 107 St-Jacques, Montréal.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avec une idée ? Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marion & Marion, législateurs. Bureau : 107 St-Jacques, Montréal.

LE R. P. RONDOT

CET ELOQUENT PREDICATEUR PRECHERA LE JARREME A JOLLETTE.

Le Rév. Père Rondot, Dominicain, du couvent de Notre-Dame-de-Grâce, se rendra à Jollette, le 22 février, à 10 heures, pour prêcher le Jarreme. Le père Rondot est un prédicateur de renom, un homme d'expérience, un brillant conférencier. Ses sermons des stations quinquagésimales ne manquent pas d'attirer de grandes foules autour de la chaire.

REGLEMENT DU POIDS DU PAIN

ECHO DU BAL DES MAITRES-BULANGERS.

Dans son discours, à la soirée des boulangers, l'échevin Duquet a chaleureusement félicité l'Association pour l'initiative qu'elle porte au public et en particulier à la classe ouvrière. Faisant allusion au nouveau règlement du pain, rétrospectivement à un poids uniforme dont l'association a pris l'initiative, il se dit favorable à ce projet et déclare qu'il appuierait de toutes ses forces. M. l'échevin Ledard parla dans le même sens. M. Globensky parla au nom de la maison Brunet, Currie & Co. M. Convery pour la maison Fishman & Co. ; M. O. Perron pour la maison The Ogilvie Mills Co. ; J. G. Gauthier, The Lake Huron & Manitoba Milling Co., prononcèrent aussi de jolis discours.

Il fut plusieurs correspondances de personnes empêchées d'être présentes par des circonstances inévitables. Entre toutes, celles de M. A. E. Barry, marchand de farine ; M. Martin, fabricant de cigares ; F. Carter, Rebt. Giffard. Mention doit aussi être faite du dévouement de M. Mue et Miles Normandin pour assurer le succès de la soirée.

M. OSCAR LAFERRIERE

Les clients et nombreux amis seront heureux d'apprendre le retour à la santé de M. Oscar Laferrrière, après une maladie sérieuse de trois semaines.

LE BANQUET DES MEDECINS

C'est ce soir qu'à lieu, au Windsor, le banquet des médecins. Tout ce que Montréal et la province de Québec comptent de distingués dans la profession, sera là, et cette fête de famille fera époque dans les annales de la médecine.

Les sommités du monde médical de la province adresseront la parole.

AU BON MARCHÉ

Madame Dufour, directrice du rayon des modes de la maison Letendre, Fils et Cie, s'est embarquée dimanche soir pour New-York, où elle se propose de passer une huitaine afin de se mettre au courant des plus récentes créations de la mode Parienne et New-Yorkaise.

COURRIERS DE PAROISSA

(Des correspondants réguliers de LA PRESSE.)

VALLEYFIELD

M. Homère Doray a été réélu secrétaire de la municipalité de Valleyfield. La Compagnie "The Palmer Piano Co." a été réélu secrétaire de la municipalité de Valleyfield. La Compagnie "The Palmer Piano Co." a été réélu secrétaire de la municipalité de Valleyfield.

SAINT-YACINTHE

Le bazar annuel des Dames de Charité au profit de l'Hôtel-Dieu, s'ouvrira le 2 mars prochain, pour durer jusqu'au mardi gras. Le bazar annuel des Dames de Charité au profit de l'Hôtel-Dieu, s'ouvrira le 2 mars prochain, pour durer jusqu'au mardi gras.

PORT WILLIAM

A une assemblée du comité des écoles, on a élu le 7 du courant, le magistrat McDougall et les commissaires se sont réunis pour le quartier No 3. A une assemblée du comité des écoles, on a élu le 7 du courant, le magistrat McDougall et les commissaires se sont réunis pour le quartier No 3.

SAINT-JEAN, QUE.

Le Rév. M. Collin, curé de Saint-Jean, et M. le vicar général de la paroisse, ont été élus à la session annuelle de la conférence ecclésiastique. Le Rév. M. Collin, curé de Saint-Jean, et M. le vicar général de la paroisse, ont été élus à la session annuelle de la conférence ecclésiastique.

RIGAUD

Mlle Alice Bélier, d'Ottawa, était en visite chez Mlle Blanche Chevrier, la sœur aînée, et Mlle Amanda Villeneuve, de Saint-Eugène, etc. Mlle Alice Bélier, d'Ottawa, était en visite chez Mlle Blanche Chevrier, la sœur aînée, et Mlle Amanda Villeneuve, de Saint-Eugène, etc.

JOLLETTE

Il est fort question ici que nous aurons une exposition régionale, à l'automne prochain. Il est fort question ici que nous aurons une exposition régionale, à l'automne prochain.

MARVILLE

Le conseil de Marville a adopté la résolution suivante : Les membres de ce conseil ont approuvé la résolution de l'Association des maîtres-boulangers de la région de Marville.

VILLE-MARIE

Nous avons eu, cet hiver, une température rigoureuse. Nous avons eu, cet hiver, une température rigoureuse.

LA JOUR SUPREME

A COMMENCE A ETUDIER LA QUESTION DE LA LEGISLATION DU DIMANCHE.

Délégation montréalaise—Au comité des chemins de fer.

De correspondant régulier de LA PRESSE. Ottawa, Ont., 21. Le terme de la Cour Suprême a été ouvert ce matin, sous la présidence du juge en chef Taschereau. Le premier question soumise au tribunal est celle de la législation du dimanche.

PETIT FEU

Les pompiers ont été appelés vers 9 heures, hier soir, pour éteindre un commencement d'incendie, à l'arrière de l'épicerie de M. Biquette et fils, 440 rue Laclaire. On suppose que c'est un employé de l'établissement qui a mis le feu aux marchandises, en fumant, causant surtout par la fumée, sont relativement considérables.

HEUREUX PERE

M. L. E. Oumet, électricien au Théâtre National Français, est depuis hier, à midi, l'heureux père d'un gros garçon.

LA BOURSE

New-York, Fév. 21.—L'ouverture a été très forte, avec des avances qui ont porté le S. & W. 100 à 104. Le S. & W. 100 a été porté à 104.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. E. Oumet & Co., courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 p. m.

UN CHIEN INCENDIAIRE

Hier soir, les pompiers ont été appelés à éteindre un commencement d'incendie, allumé d'une façon assez curieuse, dans un logis situé en arrière du No 138, rue Ottawa.

COMMERCE

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Le ton du marché aux bestiaux est plus faible, en Angleterre. Le demandeur est moins fort, et les arrivages sont en baisse.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Scotia Common — 50 à 67 1-8, 40 à 67 1-8. City R. T. — 50 à 105 7-8, 100 à 105 7-8.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Iron bds. — 5000 à 52 1-8. S. & W. 100 — 104 1/2. S. & W. 100 — 104 1/2.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fermés à "La Presse" par M. & C. Randolph, courtiers, 87 rue St-François-Xavier.

FEU AU BUREAU DU REVENU

Un commencement d'incendie, dont on n'a pu au juste découvrir la cause, a éclaté, dans les bureaux du Revenu de l'Intérieur, rue Saint-Paul, No 412, vers 7 h. 30, ce matin. Le feu s'est fait entre les planchers. Les pompiers de ce quartier ont été appelés tout de suite, et les flammes n'ont pas eu le temps de causer de dommages considérables.

DAN PATCH VIENDRA AU CANADA

On nous informe que des sportsmen sont en pourparlers pour faire venir au Canada, cette année, le célèbre Dan Patch, le plus rapide des chevaux. On nous informe que des sportsmen sont en pourparlers pour faire venir au Canada, cette année, le célèbre Dan Patch, le plus rapide des chevaux.

PRODUITS DE LA FERME

Pas de changement. Les oeufs sont toujours en bonne demande aux prix d'habitude.

GRAINS ET FARINES

Bien que l'approvisionnement visible du blé ait été de 900,000 bushels, le ton du marché est calme.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Dane l'affaire de J. H. LACERTE, Faill.

Mme EDWARD IRWIN

Nous a reçu de vendre à l'encan, à sa résidence, tout son magnifique aménagement de meubles, tableaux, etc.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

Nous vendrons à nos salles, en lots pour le commerce, et aussi au détail, les marchandises de la vente de J. H. LACERTE, Faill.

PAR M. HICKS & CO. PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

OTTAWA ET HULL

NOTES DES DEUX VILLES

Une rumeur—Contre la danse—Les tribunaux civils et criminels—Le prix du lait—Diplomate du Japon—Ses chiens errants—L'acqueduc de Hull—Fantaisie macabre d'une vieille fille—Arrêté pour faux.

De correspondant régulier de LA PRESSE

Hull, 21 — Une rumeur circule à l'effet que des procédures seront prises ces jours-ci contre un citoyen d'origine de Hull qui serait accusé de transactions louches.

Dimanche dernier, M. le curé Duhaud, de l'église Notre-Dame de Hull, a dénoncé du haut de la chaire l'abus des soirées dansantes du samedi soir organisées par certains jeunes gens.

La Silver Spring Brewery Co., de Hull, a fait enregistrer au greffe de la Cour Supérieure une action au montant de \$1,000 pour dette, contre M. Théodore Charrette, de la Pointe-Gatineau.

Mme veuve Didier Dion a pris une action en dommages contre la ville d'Ottawa au montant de \$150, alléguant qu'il y a de l'eau dans sa cave et que c'est la faute de la corporation.

Le nommé Onésime Lefebvre, d'Ottawa, a comparu hier en correctionnelle, pour avoir tapé sur sa belle-mère, et le magistrat O'Keefe a accordé ses sympathies à cette dernière en condamnant le gendre à \$50 d'amende ou six mois de prison.

Les nombreux amis de M. Hector Verrier, secrétaire général du solliciteur général, lui ont présenté un riche cadeau à l'occasion de son mariage à Mlle Irène Forbes, qui sera célébré demain.

La rareté du beurre amène nécessairement la disette du lait, et les laitiers menacent de hausser les prix; mais le cas échéant, cela ne peut être pour bien longtemps, attendu qu'au moment d'avril, il y a toujours abondance de lait sur le marché.

M. J. M. Hamaya, un des attachés de l'ambassade du Japon en Angleterre, est de passage à Ottawa, en route pour son pays. M. Hamaya parle en termes très enthousiastes de l'alliance morale de l'Angleterre avec le Japon.

Depuis quelque temps, la police municipale donne la chasse aux chiens errants. Ceux-ci sont conduits au poste central de police, gardés pendant 24 heures, afin de permettre aux propriétaires de les réclamer moyennant une légère amende, et les chiens non réclamés sont abattus et vendus à la fabrique de saucisson.

Le nommé Thomas Alder, garçon de table à l'hôtel Russell, a été condamné à huit jours de prison pour vol d'argent, malgrés ses plaidoyers en faveur de sa femme et de ses quatre enfants. Dès qu'Alder aura purgé sa sentence, il sera arrêté et transporté à Toronto, pour un semblable crime commis dans un hôtel de Toronto.

L'honorable M. Blair est arrivé hier de Toronto. Dans cette ville, samedi, il a failli perdre la vie dans un accident de voiture. Les chevaux de M. Blair ont pris le mors aux dents et la voiture fut renversée. L'ex-président de la commission des chemins de fer, précipité dans la neige, ne reçut aucune blessure.

La ville de Hull a décidé d'employer l'électricité pour dégeler les services d'eau qui, dans le moment, sont interrompus. La méthode du dégélage à la vapeur ne vaut pas grand-chose dans le moment, attendu que la terre est gelée à une trop grande profondeur. L'emploi de l'appareil électrique, qui sera fourni par la compagnie d'Ottawa, coûtera à la ville \$33,75 par jour et pourra dégeler des services régulièrement tous les jours.

M. W. A. Cole a pris une action contre l'Association de courses d'Ottawa, en recouvrement de sa souscription de \$50, comme membre de cette association, alléguant que cette dernière n'a encore rien fait, après deux ans d'existence, pour permettre aux actionnaires qu'ils en auront même pour un centime de leur argent. L'association ne possède jusqu'à présent que son acte d'incorporation.

Il y a trente ans, Mlle Annie Lattree, acheta un cercueil et paya les dépenses d'un enterrement chez Brady personne. Elle eut un reçu. Mlle Lattree mourut vendredi et son cercueil fut enterré. Dans son testament elle déclara que tout était payé et les entrepreneurs exécutèrent leur contrat. Le cercueil choisi il y a trente ans avait même été conservé pour la défunte.

Johannes Peters, un Allemand, arrivé au pays depuis peu, a été arrêté dans la rue Sparks, par le constable Parkinson, de la police fédérale. Peters est mandaté dans son pays où il a gros montant. Depuis deux jours, la police locale et fédérale ont fait de l'objet ouvert sur Peters que l'on soupçonne d'être des enviers.

Le prisonnier était, jusqu'à il y a quelque temps, marchand à Berlin et accusé d'avoir, au moyen de spéculations frauduleuses et de faux, volé une vingtaine de milliers de marks. Il n'a fait aucune opposition lorsqu'il a été devant le commissaire d'extradition du district, le juge McTavish, et s'est déclaré prêt à être renvoyé en Allemagne, ce qui sera fait dès l'arrivée des papiers nécessaires pour légaliser son renvoi.

Un très important jugement a été rendu dans le district de Beauharnois par le juge Saint-Pierre, renvoyant la requête pour un bref d'"habeas corpus" d'Enoch O'Neill, du canton de Hinchinbrook, contre le Huntingdon.

O'Neill fut condamné récemment à la prison pour avoir vendu sans licence des liqueurs spiritueuses. Il demandait à la cour un bref d'"habeas corpus", alléguant qu'il avait été poursuivi et condamné en vertu de l'acte général des licences de la province de Québec, tandis que dans le canton de Hinchinbrook, c'est l'acte de Tempérance de 1864 qui est en vigueur.

Le juge a renvoyé la requête du pétitionnaire, alléguant que la loi provinciale relative aux licences trouvait, quand même, dans ce cas son application, et qu'elle n'était pas exclue par l'acte de Tempérance de 1864.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

La commission d'hygiène de Saint-Henri a siégé hier après-midi. A cette séance, M. George Lamb en a été nommé président pour le prochain terme.

M. L. N. Sénéchal a été élu secrétaire. Il fut aussi résolu à l'unanimité que l'hon. Dr Lanctôt soit réélu comme médecin-officier de santé.

La question de la canalisation de la petite rivière St-Pierre a été discutée par les membres, mais vu le manque d'informations et de détails du projet de ces travaux, la commission ne prit aucune décision à ce sujet.

LE CLUB DORION



Les ouvriers de la partie Est viennent de fonder un nouveau club politique et littéraire sous le nom de Club Libéral. Les officiers du club nouveau sont : M. Auguste Charest, président; J. Paquin, vice-président; J. B. L. Alarie, secrétaire; J. Goyer, secrétaire-trésorier; M. J. Goyer, secrétaire-trésorier; M. H. Desbois, secrétaire-trésorier; M. A. Courchesne, secrétaire-trésorier.

Le club se réunira tous les jeudis pour la discussion des questions d'intérêt général pour l'ouvrier montrealais.

Les membres affiliés en grand nombre et les aspirants se sont présentés au fort effectif hier à la réunion tenue par le comité, rue Berri, 1279.

Pendant l'hiver plusieurs conférences viendront entretenir les membres du Club Dorion de grandes questions politiques et ouvrières d'actualité.

M. L'abbé J. Desrosiers, curé de Saint-Timothée, a un brillant programme.

Valleyfield, 21 — St Timothée se prépare à célébrer jeudi prochain le vingtième anniversaire de l'ordination du digne pasteur de ce lieu, M. l'abbé J. Desrosiers.

Un jeune ouvrier de 19 ans, James Cartwright, employé aux usines de la Montreal Street Railway, a été arrêté hier, en travaillant hier.

Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital Western, où les médecins constatèrent qu'il avait deux côtes brisées.

Ce matin Cartwright a pu être conduit à son domicile, au No 50 rue Cadieux.

Le Dr L. H. Renaud, de Neminingue, est à Montréal aujourd'hui.

Un jeune ouvrier de 19 ans, James Cartwright, employé aux usines de la Montreal Street Railway, a été arrêté hier, en travaillant hier.

Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital Western, où les médecins constatèrent qu'il avait deux côtes brisées.

Ce matin Cartwright a pu être conduit à son domicile, au No 50 rue Cadieux.

Le Dr L. H. Renaud, de Neminingue, est à Montréal aujourd'hui.

Un jeune ouvrier de 19 ans, James Cartwright, employé aux usines de la Montreal Street Railway, a été arrêté hier, en travaillant hier.

Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital Western, où les médecins constatèrent qu'il avait deux côtes brisées.

Ce matin Cartwright a pu être conduit à son domicile, au No 50 rue Cadieux.

Le Dr L. H. Renaud, de Neminingue, est à Montréal aujourd'hui.

Un jeune ouvrier de 19 ans, James Cartwright, employé aux usines de la Montreal Street Railway, a été arrêté hier, en travaillant hier.

Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital Western, où les médecins constatèrent qu'il avait deux côtes brisées.

Ce matin Cartwright a pu être conduit à son domicile, au No 50 rue Cadieux.

Le Dr L. H. Renaud, de Neminingue, est à Montréal aujourd'hui.

Un jeune ouvrier de 19 ans, James Cartwright, employé aux usines de la Montreal Street Railway, a été arrêté hier, en travaillant hier.

Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital Western, où les médecins constatèrent qu'il avait deux côtes brisées.

Ce matin Cartwright a pu être conduit à son domicile, au No 50 rue Cadieux.

Le Dr L. H. Renaud, de Neminingue, est à Montréal aujourd'hui.

NOUVELLES DE LONGUEUIL

Il y a eu, hier soir, une courte séance du conseil de ville, sous la présidence de M. le maire Lalonde.

Le comité général fait rapport qu'il s'est occupé de la question de la fondation de la Compagnie, mais comme il n'y avait pas de demande d'un bon annuel de \$700 et autres demandes, il recommande la continuation de l'exemption de taxes accordée antérieurement à la propriété, ainsi que la pose de conduites d'eau et de bornes-fontaines sur les terrains de la Compagnie, mais conclut en disant qu'il refuse l'octroi d'argent demandé. Ce rapport est adopté tel quel.

Sur motion régulière, le conseil décide de voter la somme de \$50 à M. Edouard Bélard, afin de lui aider à acheter un autre cheval, pour remplacer celui qui lui perdait il y a quelques jours, au service de la corporation.

M. l'échevin Benoit est autorisé à représenter les intérêts de la corporation, lors de la vente des propriétés pour redevances de taxes, laquelle aura lieu le 6 mars prochain.

L'échevin Gariepy fait ensuite rapport que le comité des communications a eu une entrevue avec M. Smith, le gérant de la Compagnie Richelieu et Ontario, au sujet du service des bateaux, l'été, entre Montréal et Longueuil, et ce dernier a promis de remettre l'ancien horaire en opération, c'est-à-dire de faire les voyages toutes les demi-heures. De plus, le comité est en pourparlers avec M. Smith pour l'établissement d'un autre service entre le quai du gouvernement, rue Saint-Alexandre, et un point quelconque vis-à-vis Montréal.

Il y a, ce soir, à l'Hospice Saint-Antoine, un autre grand "soir" au bénéfice de cette institution, qui donne l'hospitalité à tant de pauvres, hors d'état de gagner leur vie à cause de leur âge et de leurs infirmités. Il est à espérer que chacun voudra y contribuer et faire le bien tout en s'amusant.

Le concert de charité organisé ces jours derniers, par Mlle V. Labelle, de Longueuil, au bénéfice de l'Hospice Saint-Antoine, a obtenu le plus grand succès. Ce fut en vérité un vrai régal musical. Mlle J. C. Lalonde s'est tout distinguée dans le solo du chœur de Roméo et Juliette et a conquis l'admiration de tous les spectateurs.

Miles C. Dufresne, A. Gareau, C. Gareau, et Marie Brail se sont aussi surpassés.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

Un orchestre composé de Miles J. C. Lalonde, C. Dufresne, Alex. Dufresne, Albertine Lalonde, Georgiana Lalonde, Mme Charbonneau et de M. Victor Mainville, rendit à la perfection plusieurs jolis morceaux.

M. J. Labelle, E. Labelle et H. A. Choleau se sont aussi distingués par leurs applaudissements de l'assistance.

Mlle Labelle s'est révélée une accompagnatrice hors ligne.

Après la soirée, il y eut réveil chez Miles Lalonde, qui, sur le point de partir, fit faire l'honneur de leur maison avec toute l'amabilité et la courtoisie qui les distinguent.

DEPECHEES JOUR

UN RECORD DE L'HIVER
Chicago, 21 — Des fonctionnaires de chemins de fer estimeront que 125,800 wagons de marchandises sont bloqués, à l'est et à l'ouest de cette ville, par suite des récentes tempêtes de neige. Il y en avait 75,000 à l'est, et 50,000 à l'ouest.

Il faudra au moins dix jours pour transporter ce fret à destination. Les pertes vont être énormes.

UN FEU A NEW-YORK
New-York, 21 — Le feu a éclaté ce matin dans la manufacture de Philip Hana et Cie, rue Greenwich, causant pour \$100,000 de pertes. Ces dommages causent beaucoup moins considérables, les cornues-fontaines n'avaient pas été gelées.

DANS LE CAUCASE
Baku, Caucase, 21 — La ville est frappée de panique. Les banques sont fermées, et les affaires suspendues, comme résultat des troubles d'hier et des nombreuses attaques des musulmans contre les Arméniens. Ces conflits armés se multiplient depuis dimanche. On les attribue à des haines de races.

DEUX BANDITS
Vernal, Utah, 21 — Albert L. Caldwell et David Fraughton, emprisonnés il y a peu, ont été relâchés comme étant les voleurs de la banque de Cody. Une récompense de \$5,000 était offerte pour leur capture. W. L. Waits les a positivement identifiés.

UN FIASCO
Charleston, Virg. de l'ouest, 21 — Le comité d'enquête du Sénat s'est ajourné hier soir sans avoir spécifié aucune accusation contre le gouverneur White ni aucun autre fonctionnaire. Ces accusations ont été retirées.

CHEVAUX DANS LES FLAMMES
Meriden, Conn., 21 — Vingt-cinq chevaux ont été brûlés à mort, ce matin, dans un incendie qui a détruit les écuries de la "Charles Parker Company". Les dommages sont portés à \$25,000, couverts par les assurances.

ENTERRÉS VIFS
Birmingham, Ala., 21 — E. T. Schuler, l'un des propriétaires des mines de Virginie, où plus de 100 mineurs sont ensevelis depuis hier, dit que les sauveteurs occupés à la recherche des victimes sont à la veille de voir leurs efforts couronnés de succès. On a découvert un cadavre. Schuler croit que bon nombre de malheureux ouvriers pourrissent encore à temps, car les ventilateurs fonctionnent encore très bien. On a travaillé toute la nuit au sauvetage.

IL GARDE SON POSTE
London, 21 — Le comte de Dudley, lieutenant d'Irlande, a télégraphié ce matin, de Dublin, ce qui suit: "Il n'y a rien de fondé dans la rumeur que je serais prêt à démissionner".

EN HONGRIE
Budapest, 21 — Julius Justh, membre du parti de Kossuth, a été ce matin élu président de la Chambre basse de Hongrie, par une majorité de 62 voix.

VILLES ENNEIGÉES
Clarion, Penn., 21 — Clarion, Kane, Tiersburg, Marienville et autres endroits du voisinage sont entièrement isolés par la neige. Il y a 12 jours que la Baltimora et Ohio n'a pas fait circuler de trains au nord de cette ville. Les villes situées entre Clarion et Kane ont passé huit jours sans recevoir de mailles.

60 ANS DE BAGE
Manille, 21 — Le major Carrington, convaincu d'avoir falsifié des documents du gouvernement civil pour un montant de \$1,500, a été condamné aujourd'hui à un total de 60 ans et 5 jours de prison, soit 12 ans et 1 jour sur chaque offense. Il y aura appel.

LE TARIF EN TURQUIE
Constantinople, 21 — Les gouvernements des six grandes puissances ont accepté le principe de l'augmentation des douanes turques, à condition que les revenus qui en découleront soient employés à faire des réformes.

UN CENTENAIRE
Trimble, Wisc., 21 — Anthony Hudson, l'un des premiers pionniers du pays de Pierce, est mort ce matin, à l'âge de 101 ans. Il était né en Virginie.

DANS L'ETAT DE NEW-YORK
Albany, N.Y., 21 — Un bill a été introduit ce matin à la législature à l'effet de taxer les compagnies étrangères d'assurance mutuelle contre le feu et autres compagnies de mutualité faisant affaires dans l'Etat. La taxe sera de 1 pour cent sur le montant de toutes les primes collectées dans l'Etat de New-York.

ELECTIONS MUNICIPALES
Philadelphie, 21 — Tout semble indiquer que les républicains candidats aux élections municipales, aujourd'hui, seront élus jusqu'au dernier.

L'ASSASSIN DU GRAND-DUC
Moscou, 21 — L'assassin du grand-duc Serge persiste dans son mutisme. Il semble indifférent à tout ce qui se passe autour de lui. Pressé de questions, il a répondu que tous les efforts des autorités seraient inutiles. Avant les funérailles de Serge, d'autres victimes iront le rejoindre. L'assassin dit qu'il s'est fait le vengeur d'un peuple opprimé.

PRINCES DE L'EGLISE
Le Pape nommerait neuf cardinaux, au prochain consistoire.

Rome, 21 — Il y a actuellement neuf vacances dans le Sacré-Collège, et le pape Pie X a manifesté son intention de nommer de nouveaux cardinaux au prochain consistoire.

UNE FAILLITE TYPIQUE
\$21,000 de passif; \$25 pour tout actif.

Trenton, N.J., 21 — Neilson Burgess, l'acteur bien connu, a demandé à déposer son bilan. Son passif est fixé à \$21,000, et son actif consiste en deux complais évalués à \$25.

Neilson ou Niel Burgess s'est acquis une réputation dans "The County Fair".

CHEMIN DE FER PROJETE
St-Jean, Qué., 21 — On dit que la construction du chemin de fer "Naperville Junction" est maintenant une chose assurée, au grand contentement de la population de la région de Naperville surtout. Le bureau de direction est au complet et il s'occupe activement de la question. M. Witherbe, capitaliste de Port Henry, N.Y., est le président.

LES DERNIERES SUGGESTIONS EN FAIT DE TISSUS
peuvent être obtenues pour les plus nouvelles modes pour le printemps, en allant faire une visite au rayon des tissus à robes habillées de la Cie S. Cary, Limited, meilleure et la plus considérable exposition du Canada.

LA PREMIERE ESCARMOUCHE

PAR UN VOTE DE 16 A 8 LE CONSEIL A REFUSE DE BIEN DE L'ORDRE DU JOUR LE REGLEMENT CHASSE CON-CERNANT LE TRAMWAY, HIER APRES-MIDI.

Douze échevins étaient absents, au moment du vote.

La première escarmouche relative à la prolongation de franchises de la Montreal Street Railway, a eu lieu hier après-midi au conseil de ville, qui, par un vote de 16 à 8, a décidé de laisser sur l'ordre du jour le règlement de l'échevin Chausse, pour amender les règlements 210 et 211; mais il est entendu que ce règlement devra subir sa première lecture à la prochaine assemblée spéciale du conseil.

La discussion à ce propos, a été soulevée par Son Honneur le maire Laporte, qui a cru de son devoir de donner certaines explications au conseil, avant prise en considération de l'ordre du jour.

Le maire dit qu'on a attiré son attention sur l'ordre du jour, bien qu'il n'ait pas subi leur première lecture, et d'autres n'étaient pas encore imprimés, quand ils ont subi leur première lecture, et il a consulté le greffier à ce propos, et il a appris qu'en effet, tel est le cas.

Bien qu'il soit informé que cette irrégularité ne soit pas, nécessairement fatale à ces règlements, au cas où ils subiraient la 21ème lecture comme cela, Son Honneur croit qu'il vaut mieux suivre les règles du conseil qui veulent qu'un règlement ne puisse subir la 1ère lecture, sans que des copies imprimées de tel règlement aient été distribuées aux membres du conseil, qui savent de cette façon à quoi s'en tenir.

C'est donc mon intention, conclut le maire, de mettre tous les règlements qui ont subi aussi irrégulièrement la 1ère lecture, sur l'ordre du jour pour leur lecture, à la prochaine assemblée spéciale du conseil. Il y a neuf règlements dans ce cas-là, parmi lesquels se trouve le fameux règlement de l'échevin Chausse, à l'effet d'amender les règlements 210 et 211, concernant le tramway.

L'échevin L. A. Lapointe suggère qu'ils seraient bien plus simple de biffer tous les règlements de l'ordre du jour, qu'ils aient parvenus à ces mesures de donner de nouveaux avis.

Il cite la règle 74, qui démontre clairement qu'il est nécessaire qu'un règlement soit imprimé avant d'être lu à la 1ère lecture. Voici cette clause: "Aucun règlement ne sera soumis pour une lecture soit en blanc ou sous une forme imparfaite, ni à moins qu'il n'ait été imprimé et distribué aux membres du conseil. Il y a neuf règlements dans ce cas-là, parmi lesquels se trouve le fameux règlement de l'échevin Chausse, à l'effet d'amender les règlements 210 et 211, concernant le tramway.



TEMPERATURE

Modérément froid, légère bordée de neige ce soir et demain.

Montreal, 21 février 1905.

Température à midi d'après le thermomètre de la "Optical and Engineering Supply Co." 1625 rue Notre-Dame, R. de Mes-
sily, géant.

Aujourd'hui maximum. . . 18
Même date l'an dernier. . . 23
Aujourd'hui minimum. . . 10
Même date l'an dernier. . . 5
Baromètre — 8 a.m. 30.20; 11 a.m. 30.45; 3 p.m. 30.45.

SOUSCRIPTION

Pour la Présentation d'une
Ceinture Commémorative au
Champion Tremblay.

"La Presse".	\$30.00
Adolphe Gravel, libraire. . .	10.00
Emile Maupas.	5.00
Geo. Kennedy.	5.00
Constantin A. Brouillette. . .	2.50
Un amateur de sport bien connu sous le nom de "Bul- lance".	2.50
J. E. Labelle.	5.00
Sergeant Pierre Bélanger, de la caserne No 4.	1.00
Joe. Edouard.	1.00
Oscar Chaput.	50
Oscar Archambault, courtier Garde de Salubrité de Mon- tréal, (par M. James Rob- ert Robitaille).	\$5.00
Eugène Beauchamp, Ottawa. .	1.00
J. A. Dalgarnout.	1.00
Hubert J.	2.00
Albert Côté.	2.00
Joseph Raymond.	1.00
Constable Massicotte.	1.00

NOS MINISTRES

L'honorable M. Archambault est parti hier après-midi pour Québec où a eu lieu une séance du Cabinet Parent, ce matin.

L'hon. M. Gouin est à Montréal aujourd'hui.

L'honorable M. Monet assiste aussi aujourd'hui à la séance du Cabinet à Québec.

L'hon. M. Weir est à Montréal.

COURAGEUX BUCHERON

VICTIME D'UN TERRIBLE ACCI-
DENT, WILSON PORTE LUI-
MESE SA JAMBEE SEPAREE
DU TRONC ET VA EXPIRER
CHEZ SES VIEUX PARENTS.

Ottawa, 21 — Un bûcheron de Kenmore, nommé Wilson, vient de mourir dans des circonstances vraiment lamentables.

Pendant qu'il abattait un arbre, dans la forêt, celui-ci tomba accidentellement sur lui et lui sépara une jambe complètement du tronc.

Gardant son sang-froid, l'infortuné prit lui-même dans ses bras le membre ensanglanté et se fit transporter en voiture chez ses parents. Pendant le trajet, la voiture fut renversée et le malheureux lancé dans la neige. Sans proférer la moindre plainte, il reprit place sur le siège et réussit enfin à parvenir au foyer paternel.

Craignant de trop énerver ses vieux parents, le blessé préféra entrer seul dans la maison en s'aidant d'un bâton. L'infortuné expira quelques heures plus tard, ayant perdu presque tout son sang par la plaie béante qu'on s'était dépêché d'empêcher de panser avec soin.

ASPIRANTS POLICIERS

Plusieurs aspirants aux fonctions de constables ont subi ce matin leurs examens devant le chef Campeau et les trois inspecteurs de police. Le résultat de ces examens sera soumis à la prochaine séance de la commission de police.

LA RECONCILIATION

Saint-Petersbourg, 21 — Le grand-duc Paul est arrivé à Tsarskoe Selo aujourd'hui.

MME MORLEY

Mme Morley subira son procès sur accusation de crime d'inceste la semaine prochaine en Cour des Sessions. Elle a protesté de son innocence ce matin devant le juge Sicotte.

UN CHEVAL PREND LE MORS AUX DENTS

Vers une heure, au coin des rues Saint-Denis et Roy, un cheval attelé à un sleigh a pris l'épouvante après avoir fait culbuter les occupants du véhicule, le charretier et trois fillettes.

Il a été arrêté près de la rue Rachel, par un nommé David Ford et conduit à son propriétaire.

Le cheval a été légèrement blessé à la patte droite.

LES EPICIERS A TORONTO

L'assemblée annuelle de l'Association des épiceries en gros du Dominion aura lieu à Toronto, les 22 et 23 février.

L'association compte près de 150 membres.

Cette année il verra des représentants de toutes les parties du pays, de l'Atlantique au Pacifique.

PLUS D'ESPOIR

Birmingham, Ala., 21 — On a pratiquement abandonné tout espoir de sauver les malheureux mineurs enterrés dans les mines de Virginia. Les victimes sont au nombre de 116.

MORT D'UN NOBLE

Londres, 21 — Le comte de Southesk (James Carnegie) est mort aujourd'hui. Il était né en 1827.

Narcesse Leblanc, de la rue Colborne, arrêté pour vol de la personne, subira son enquête demain. Il se dit innocent.

BON COUP DE FILET

Plusieurs jeunes gens accusés de cambriolage, comparaissent en cour.

LE VOL ORGANISE

Les agents découvrent des marchandises volées dans une maison de la rue Pea.

LES COMPLICES

La liste de la Cour de Police était très chargée, ce matin. Une bande composée de jeunes voleurs ont comparu devant le juge Lafontaine, sous accusation de nombreux vols. Il y a d'abord la bande dont "La Presse" annonçait hier la capture pour les vols avec effraction commis chez MM. Blanchet, drapier, de Robitaille, marchand de chaussures, de la rue Notre-Dame.

Edmond Lalonde, âgé de 20 ans, domicilié rue Saint-Ferdinand, 1224, a Saint-Henri.

Albert Gagnon, âgé de 20 ans, domicilié rue Beaudoin, 112.

Victor Deragon, âgé de 19 ans, domicilié rue Saint-Paul, 201.

Norbert Leprieux, âgé de 27 ans, domicilié rue Pea, 10.

Lalonde, Gagnon et Deragon sont trois des compagnons du jeune Cécile, alias Chatelle, qui fut arrêté la semaine dernière, par le constable Magan, de la caserne No 6, dans la rue Saint-David, à la suite d'une chasse mouvementée. Cécile, ayant entendu trois coups de feu que le constable avait tirés dans la neige, fit semblant d'être blessé et s'affaissa sur le sol, afin d'arrêter la poursuite du policier et permettre aux autres fugitifs de disparaître. Les agents de Cécile ont amené les détectives à arrêter les trois autres sous accusation de vol avec effraction chez MM. Blanchet et Robitaille.

Lorsque les agents Samson et Cowan ont perquisitionné chez Leprieux, rue Pea, ils ont découvert une trappe qui s'ouvrait dans le plancher et qui cachait une grosse quantité de marchandises volées chez Blanchet et Robitaille. On croit pouvoir, à la stricte, identifier les membres de cette bande de voleurs, mais il est difficile de les retrouver, car ils ont dévalisé les magasins de l'ouest de la ville, depuis quelques mois.

Napoléon Bombardier, commerçant, âgé de 23 ans, domicilié rue Saint-Charles, et Ferdinand Leprieux, journaliste, âgé de 19 ans, de la rue Teat, sont accusés de vol avec effraction dans le magasin de modes de M. G. L. Kavanagh, de la rue Notre-Dame, 2011, le 25 février 1904.

Arthur Dompierre, ferblantier de la rue Saint-Paul, arrêté par l'agent de sûreté Léger, est accusé d'avoir pénétré par effraction dans la boutique de Harris Elias, rue Craig, vendredi soir dernier, et d'y avoir volé des marchandises pour \$300. Léger a découvert une bonne partie des marchandises volées dans une maison de la rue Claude. Un bon lot de marchandises volées ont aussi été trouvées chez Isidore Allard, de la rue Notre-Dame, 1444. Allard attend actuellement en prison son procès pour recel de marchandises volées il y a un mois.

Le jeune Leprieux est aussi accusé d'avoir enfoncé le magasin Adler, rue Notre-Dame, 2009, avec son compagnon Bombardier.

A PROPOS DE CHIENS

LA MISE EN VIGUEUR D'UNE ORDONNANCE A DELORIMIER

Le conseil de ville de Delorimier, après avoir adopté, l'année dernière, un règlement imposant une taxe annuelle de \$2 sur tous les chiens de la municipalité. On avait cru bon, cependant, de faire une remise de la taxe aux habitants de la Côte de la Visitation, qui se trouve dans le nord de Delorimier, considérant que c'étaient des cultivateurs établis sur de grandes terres et pour qui les chiens, loin d'être une nuisance, sont d'une utilité pratique, sinon une nécessité.

Il est admis, en effet, que le but ordinaire de ces ordonnances municipales est de mettre un frein à l'encombrement de la race canine dans les villes où l'élevage et l'entretien des chiens sont une question de caprice individuel ou de manie américaine.

Or, M. C. E. Forrest, secrétaire de la municipalité de Delorimier a formellement écrit les privilèges de l'an dernier que l'ordonnance municipale n'avait aucune restriction et qu'elle devait, cette année, payer la taxe imposée. De leur côté, ces cultivateurs alléguent qu'ils n'ont aucun service de police de la municipalité et qu'ils ne peuvent compter sur leurs chiens comme gardiens de leurs propriétés, pour remplacer les policiers absents.

M. l'échevin Millard a ouvertement déclaré que cette interprétation de la loi concernant l'imposition de la taxe sur les chiens, en ce qui concerne les cultivateurs du nord de la municipalité, est injuste et déraisonnable de cette expression d'opinion, plusieurs cultivateurs du chemin de la Côte de la Visitation ont mis leur cause entre les mains de M. L. P. Dupré, qui leur a déclaré que cela valait la peine de faire un "test case" dans leur cas pour faire décider par les tribunaux l'esprit même de la loi dans de telles circonstances.

Des comptes ont été envoyés aux récalcitrants et d'un de ces derniers se laissent poursuivre dans l'intérêt général des cultivateurs propriétaires de chiens de la Côte de la Visitation.

Les habitants de ce district du nord de Montréal attendent avec anxiété les développements et surtout le règlement de cette difficulté.

ILS SE METTENT EN GREVE

Un soixantaine d'apprentis verriers employés à la "Diamond Glass Co.", de qualité de souffleurs de bouteilles, se sont mis en grève, hier après-midi, parce que les patrons s'obstinèrent à ne pas réinstaller deux de leurs camarades qui avaient été suspendus samedi dernier, pour un certain temps pour cause d'impertinence, parait-il.

Les négociations qui avaient été entamées hier avant-midi à ce sujet entre employeurs et employés n'ayant pas donné satisfaction à ces derniers, ils abandonnèrent le travail sans signe de protestation. Ces jeunes gens ne sont pas de l'Union. Tout était parfaitement tranquille ce matin aux abords de l'usine et l'on n'appréhendait aucun trouble.

Les souffleurs de verre de l'Union étaient tous à l'ouvrage ce matin et il n'est nullement question de grève parmi eux dans le moment.

On attend à ce que le différend se règle d'ici à une couple de jours.

Hjalmar Imberg, un recruteur de la rue Saint-Laurent, accusé de recel de bijou, se dit innocent et subira une enquête.

LE CABINET A QUEBEC

Tous les ministres étaient présents ce matin à la séance.

QU'ADVIENDRA-T-IL?

M. Cooke et les députés Lacombe et Girard sont au Parlement de Québec.

L'ENIGME

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Québec, Qué., 21 — A 11 hrs 10 est en séance, le cabinet provincial est en séance. Les honorables MM. Parent, Archambault, Robitaille, McCorkill et Monet étaient présents. M. Parent est sorti de chez lui ce matin, pour la première fois depuis son retour de Montréal. Quoique de bonne humeur, le Premier Ministre semble faible et fatigué. Avant d'entrer dans la salle de réunion des ministres, il a dit à votre correspondant qu'il n'y avait rien de nouveau jusqu'alors dans la situation politique.

M. J. P. Cooke, ancien substitut du procureur-général à Montréal, a eu une longue entrevue avec les ministres. MM. Lacombe, député de la division Sainte-Marie, et Girard, député de Rouville, sont au Parlement.

Le cabinet sera-t-il reconstitué? Ne sera-t-il pas? Telle est l'enigme qui fait ici le sujet de tous les potins.

CHEZ LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, 21 — A une heure le Cabinet est en séance. A plusieurs reprises M. Parent est allé au bureau du Lieutenant-Gouverneur. A midi et demi ce dernier a fait venir à son bureau M. Turgeon et a eu une assez longue entrevue avec lui. M. Turgeon est reparti sans rien dire à personne. Cette visite ne manque pas de faire circuler une foule de rumeurs toutes basses cependant sur des conjectures.

RIEN A DIRE

Québec, 21 — A 130 heures, les ministres sont sortis de la salle du Conseil. Aux journalistes, l'hon. M. Parent a déclaré qu'il n'avait rien à dire.

LA VITALITE DES NOTES

Un Canadien-français d'Ogdensburg célèbre son 101ième anniversaire de naissance.

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Ogdensburg, N. Y., 21. — Un vieux citoyen de notre ville a célébré hier son anniversaire de naissance. C'est M. Joseph Labonté qui, d'après son baptistaire, daté de Laprairie, Qué., serait âgé de 104 ans.

M. Labonté est encore alerte.

LA CONSTRUCTION EST ACTIVE

Le département de l'inspection des bâtiments a presque triplé ses affaires depuis le commencement de l'année 1905.

Jusqu'à date, l'inspecteur des bâtiments a émis 64 permis de construction, quand il n'y en a eu que 26 l'année dernière, pour la même période, l'année dernière.

PRESBYTERE EN CENDRES

Le village de la Petite Rivière St François menacé d'un conflagration.

DEVOUEMENT DES CITOYENS

En combattant l'incendie, Alfred Renaud fait une chute de 25 pieds et s'inflige des blessures.

PERTES CONSIDERABLES

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Baie Saint-Paul, 21. — Hier-midi, le presbytère de la Petite Rivière Saint-François, paroisse située près de Baie Saint-Paul, a été incendié.

L'église, qui est située tout près du presbytère, a pu être sauvée avec difficulté. On n'a pu sauver seulement que la moitié du ménage de M. le curé. Tout le reste, évalué à environ six cents piastres, a été détruit.

Le presbytère est évalué à environ mille piastres. Alfred Renaud, marchand de l'endroit, en travaillant à éteindre le feu, a fait une chute de 25 pieds. Il ne paraît cependant pas être gravement blessé.

M. le curé Gauthier, qui relève d'une maladie assez grave s'est beaucoup donné de mal pour sauver son église, et il est retombé malade.

Le Dr Eugène Tremblay, de la Baie Saint-Paul, a été appelé pour les deux malades.

L'église de cette paroisse qui a échappé à l'incendie est l'une des plus belles du district et a été récemment terminée; elles est évaluée à une quinzaine de mille piastres.

Une grande partie de notre population s'était rendue sur le théâtre de l'incendie, et c'est grâce au travail des braves citoyens improvisés pompiers qu'elles ont été sauvées.

Le presbytère possédait une faible assurance de fabrique. La crainte d'une conflagration, a créé une vive sensation parmi toute la population des alentours.

DELEGATION CIVIQUE A OTTAWA

La délégation civique nommée pour aller rencontrer les autorités du département de l'École Militaire à Montréal, est partie ce matin pour Ottawa.

Font partie de cette députation: les échevins Robitaille, Lavallée, Nelson, Bostion, Desrosiers et Carter, ainsi que le greffier, et M. Jules Crepeau, le second assistant greffier.

Les délégués ont pour mission de savoir ce que le gouvernement entend exiger en argent ou terrain, en échange de ses droits sur le Parc Lafontaine. Ils feront ensuite rapport au Conseil en conséquence.

CHEZ LES FORESTIERS CANADIENS

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Richmond, 21 — L'Assemblée régulière de la Cour Wattopeka, de l'Ordre des Forestiers Canadiens, a eu lieu, jeudi dernier, à Windsor.

Après les affaires de routine, les membres présents prirent part à un souper aux luthiers donné par le frère R. McLeod, après quoi il y eut de la musique, du chant, et des parties de cartes.

POLICIER ET CONDUCTEUR

Un policier, qui avait pris un coup de trop, pratique la boxe sur un conducteur.

EN PITEUX ETAT

Quel sera le résultat de ce scandale regrettable à tous les égards?

ON L'IGNORE ENCORE

Un incident des plus regrettables et qui pourrait avoir des conséquences sérieuses pour un policier de Saint-Henri, a eu lieu hier avant-midi, à bord d'un tramway de la rue Saint-Denis.

Voici les faits tels qu'ils ont été rapportés par une personne digne de confiance. Le policier en question, quelque peu éméché, prit passage à bord du tramway à destination de Saint-Henri. Il était vêtu en civil. Il acheta des billets. Quelques instants plus tard le conducteur lui demanda le prix de son passage. Le policier prétendit avoir payé. Sur l'insistance du conducteur, il asséna un coup de poing sur le visage du conducteur. Le conducteur se mit à crier et à se débattre. Arrivé à la station on débarqua le représentant de l'autorité civique. La, on reconnut notre homme. On ignore encore ce que le pauvre conducteur va faire.

Le contremaître avait offert \$17.5 à Cadorette parce que ce dernier était un bon travailleur. Pelletier partit avec son nouveau pour aller souper, laissant Pharon et Cadorette ensemble sur les quais.

Les deux hommes se querelèrent. Pharon était en colère. Le contremaître, mais Cadorette était un peu ivre. Le témoin entendit clairement une voix qui disait: Je n'ai pas peur d'un homme. Pendant la journée, Pharon qui était engagé depuis le lundi précédent avec une femme qui devait faire la cuisine au camp de Charlemagne, avait été chargé de la surveillance des outils de M. Pelletier sur les quais. Il portait un bâton de policeman dans sa poche en arrière. Le témoin connaissait le Rouge depuis longtemps.

Le lendemain, le témoin se rendra le long du Pacifique à la traversée de la gare et ce dernier lui assura que Pharon avait quitté la surveillance des outils, la veille, vers dix ou onze heures et qu'il n'était plus revenu.

Il y avait alors pour cinq mille dollars d'outils sur les quais. Le samedi Pharon revint trouver Pelletier et lui dit qu'il avait été malade et que, conséquemment il n'avait pu revenir avant.

Le jeudi, le témoin se rappelle que Rosanna Cadorette est venue sur les quais demander si Pharon avait été son dévoué la veille, mais elle ne s'est pas informée de son frère. Pendant le voyage à bord de la barge qui conduisait les outils à Charlemagne, le samedi, il fut question de la disparition de Cadorette et Pharon dit que peut-être le Rouge avait été jeté à l'eau. Il craignait d'être inquiété pour cela.

Le témoin corrobore entièrement la déposition de J. Pelletier et de J. Charon, déjà entendue à l'enquête la semaine dernière, sur la conduite de Pharon à Charlemagne. Il craignait toujours les étrangers et menaçait son frère de le dénoncer s'il n'était venu s'informer de lui ou de Cadorette. Pendant une conversation aux chantiers, quelqu'un avait dit, en présence de Pharon, que l'accusé se débarrasserait bien du Noir (Delphis Cadorette) comme il s'était débarrassé du Rouge.

En transposition par M. Houle, le témoin assure qu'il n'a pas entendu la conversation que l'accusé avait eue avec le Rouge, le soir du 19, sur les quais, relativement à Charlemagne, mais, après le vingtième jour, on apprit que Pharon et la femme du chantier n'étaient pas mariés et on les congédia. On ne voulait pas de travailleur qui avait scabé soupçonné d'avoir causé la mort d'un homme.

M. Pelletier a fourni un cautionnement de sa comparution prochain. Il a fait un voyage de huit jours pour revenir des chantiers de la rivière aux Rats en haut des Piles. Il dit qu'il n'a jamais été au Mexique.

INCENDIE FUNESTE A SAINT-GEORGES

(Du correspondant spécial de LA PRESSE)

Saint-Georges, 21 — Le feu vient encore de faire un terrible désastre en consumant les bâtiments de la lunette électrique. Tout le monde de notre localité s'en sent. Depuis bientôt un an, nous jouissons d'un magnifique éclairage, mais nous en voilà de mal sauvés.

Après les affaires de routine, les membres présents prirent part à un souper aux luthiers donné par le frère R. McLeod, après quoi il y eut de la musique, du chant, et des parties de cartes.

L'HON. M. EVANTUREL

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Ottawa, 21 — L'hon. M. Ewanturel est toujours dans un état de santé critique.

LA PRINCIPALE SCENE DES TROUBLES EN RUSSIE



Les ouvriers des usines Poutilov, ayant à leur tête le pope Gapon, en noir, et d'autres popes, en habits sacerdotaux, portant des croix et des emblèmes religieux, arrivent devant l'arc de triomphe de Narva, qui a été élevé en mémoire des campagnes de 1812 et 1814. Là ils trouvent une troupe nombreuse qui leur barre le chemin en croisant la baïonnette. Ce fut le commencement du conflit.

L'AFFAIRE PHARON

On entend ce matin un important témoignage, rendu par M. E. L. Pelletier.

PHARON ETAIT INQUIET

Après la disparition de Cadorette, l'accusé ne paraissait pas tranquille.

IL FUYAIT LES ETRANGERS

M. Emery Louis Pelletier, qui était contremaître des travaux du pont temporaire à Charlemagne, en août 1903, a comparu ce matin comme témoin à l'enquête Pharon. Sa déposition, très longue, a occupé le juge Choquette une partie de l'avant-midi.

Il dit qu'il a connu Arsène Pharon, actuellement accusé du meurtre de Rémi Cadorette, il y a quatre ou cinq ans. Il connaissait aussi le Rouge Cadorette, bien qu'il ignorait que le défunt s'appelait Cadorette. La veille de la disparition du Rouge, c'était le 19 août 1903, le témoin était contremaître des ouvriers employés par la compagnie D. H. Wood et Fils. Il envoyait son neveu, J. Pelletier, chercher le Rouge pour lui donner du travail. Cadorette vint sur les quais où le témoin l'attendait et, après quelques pourparlers, il demanda jusqu'à lendemain pour considérer l'offre de salaire que lui faisait Pelletier.

Le contremaître avait offert \$17.5 à Cadorette parce que ce dernier était un bon travailleur. Pelletier partit avec son nouveau pour aller souper, laissant Pharon et Cadorette ensemble sur les quais.

Les deux hommes se querelèrent. Pharon était en colère. Le contremaître, mais Cadorette était un peu ivre. Le témoin entendit clairement une voix qui disait: Je n'ai pas peur d'un homme. Pendant la journée, Pharon qui était engagé depuis le lundi précédent avec une femme qui devait faire la cuisine au camp de Charlemagne, avait été chargé de la surveillance des outils de M. Pelletier sur les quais. Il portait un bâton de policeman dans sa poche en arrière. Le témoin connaissait le Rouge depuis longtemps.

Le lendemain, le témoin se rendra le long du Pacifique à la traversée de la gare et ce dernier lui assura que Pharon avait quitté la surveillance des outils, la veille, vers dix ou onze heures et qu'il n'était plus revenu.

Il y avait alors pour cinq mille dollars d'outils sur les quais. Le samedi Pharon revint trouver Pelletier et lui dit qu'il avait été malade et que, conséquemment il n'avait pu revenir avant.

Le jeudi, le témoin se rappelle que Rosanna Cadorette est venue sur les quais demander si Pharon avait été son dévoué la veille, mais elle ne s'est pas informée de son frère. Pendant le voyage à bord de la barge qui conduisait les outils à Charlemagne, le samedi, il fut question de la disparition de Cadorette et Pharon dit que peut-être le Rouge avait été jeté à l'eau. Il craignait d'être inquiété pour cela.

Le témoin corrobore entièrement la déposition de J. Pelletier et de J. Charon, déjà entendue à l'enquête la semaine dernière, sur la conduite de Pharon à Charlemagne. Il craignait toujours les étrangers et menaçait son frère de le dénoncer s'il n'était venu s'informer de lui ou de Cadorette. Pendant une conversation aux chantiers, quelqu'un avait dit, en présence de Pharon, que l'accusé se débarrasserait bien du Noir (Delphis Cadorette) comme il s'était débarrassé du Rouge.

En transposition par M. Houle, le témoin assure qu'il n'a pas entendu la conversation que l'accusé avait eue avec le Rouge, le soir du 19, sur les quais, relativement à Charlemagne, mais, après le vingtième jour, on apprit que Pharon et la femme du chantier n'étaient pas mariés et on les congédia. On ne voulait pas de travailleur qui avait scabé soupçonné d'avoir causé la mort d'un homme.

M. Pelletier a fourni un cautionnement de sa comparution prochain. Il a fait un voyage de huit jours pour revenir des chantiers de la rivière aux Rats en haut des Piles. Il dit qu'il n'a jamais été au Mexique.

CHRONIQUE DES ACCIDENTS

Plusieurs personnes qui s'étaient blessées, à la suite d'accidents, ont été traitées et portées dans nos hôpitaux hier après-midi et hier soir.

BRULE EN TRAVAILLANT

David Ross, un bambin de douze ans, qui demeure avec sa famille au No 106 avenue Delorimier, a été transporté à l'hôpital Général, hier après-midi, souffrant de diverses brûlures au dos, blessures qu'il s'était infligées en travaillant aux usines de la "Diamond Glass Co."

RENVERSE PAR UN CHEVAL

Au coin des rues Saint-Catherine et Saint-Laurent, vers 5.30 heures, hier soir, une dame Morel, âgée de 55 ans, a été renversée par un cheval attelé à une borie de boulanger, propriété de Strachan et Cie.

Mme Morel a reçu les soins nécessaires au dispensaire de l'hôpital Général.

CHOC ELECTRIQUE

A la même institution, une voiture d'ambulance transportait hier après-midi, des usines Angus, un jeune ouvrier du nom de Wigman. En travaillant, Wigman avait reçu un choc électrique d'une force de cinq cents volts.

Après avoir reçu les soins nécessaires à l'hôpital, Wigman a pu retourner chez lui.

CHUTE SUR LE TROTTOIR

En faisant une chute sur le trottoir, au coin des rues Saint-Catherine et Bleury, vers neuf heures, hier soir, un commis, Arthur Peacock, s'est brisé la jambe droite.

Peacock, qui demeure rue Arcade, No 29, a été transporté d'urgence à l'hôpital Royal Victoria.

ELLE L'